

RAPPORT RSE 2025

SOMMAIRE

1	<u>PRÉSENTATION DE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE CAPITAL PARTENAIRES</u>	p.2	5	<u>PRINCIPALES RÉALISATIONS 2025</u>	p.12
				<u>ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT</u>	p.12-p.13
2	<u>L'ESG DANS LA STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT DE SGCP</u>	p.3		<u>FAITS MARQUANTS 2025</u>	p.14-p.16
3	<u>ORGANISATION ET GOUVERNANCE RSE</u>	p.5	6	<u>LES CHIFFRES ESG CLÉS 2025</u>	p.17
				<u>DONNÉES RELATIVES AU FONCTIONNEMENT INTERNE DE SGCP, HORS INVESTISSEMENTS</u>	p.17
4	<u>INTÉGRATION DES CRITÈRES ESG DANS LE PROCESSUS D'INVESTISSEMENT</u>	p.6		<u>CAMPAGNE ANNUELLE DE REPORTING DES DONNEES ESG</u>	p.18
	<u>EXCLUSIONS</u>	p.7-p.8		<u>ENSEIGNEMENTS ESG 2025 DU PORTEFEUILLE</u>	p.19
	<u>PRÉ-INVESTISSEMENT</u>	p.9		<u>LES CHIFFRES ESG 2025 CLÉS DE NOTRE PORTEFEUILLE</u>	p.20-33
	<u>PÉRIODE DE DÉTENTION :</u>		7	<u>LES PRINCIPAUX OBJECTIFS RSE DE SGCP POUR LES ANNÉES 2026/2027</u>	p.34
	<u>ACCOMPAGNEMENT ET SUIVI ET ENGAGEMENT ACTIONNARIAL ET COLLABORATION AVEC L'ÉCOSYSTÈME DU CAPITAL INVESTISSEMENT</u>	p.10			
	<u>UN ACCOMPAGNEMENT SGCP ADAPTÉ AUX BESOINS DES ENTREPRISES</u>	p.11			

ACTIVITÉ & CHIFFRES CLÉS

Société Générale Capital Partenaires (SGCP), société d'investissement multi-sectorielle filiale à 100 % du groupe Société Générale, est un acteur du Capital-Investissement avec **cent-vingt participations en portefeuille** représentant environ **1 milliard d'euros sous gestion**.

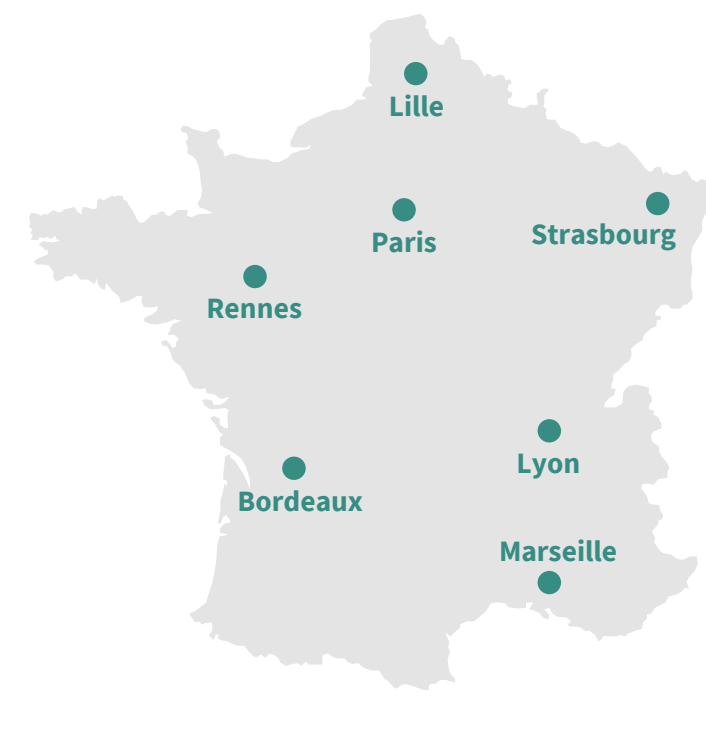
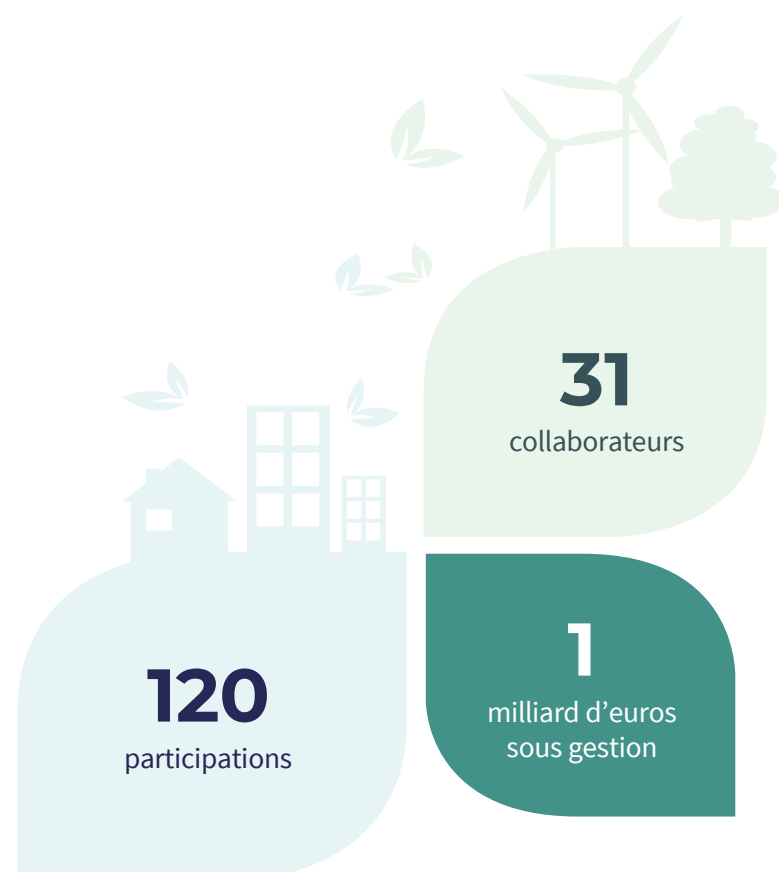
SGCP intervient en fonds propres ou quasi-fonds propres exclusivement dans des **PME et ETI françaises**, avec des prises de participation minoritaires allant de 1 à 35 millions d'euros pour 180 à 200 millions d'euros investis par an.

Avec une stratégie d'investissement qui s'inscrit dans la durée _ un objectif de sortie recherché à 5/7 ans et une capacité à réinvestir tout au long de la vie de la participation _ SGCP a vocation à soutenir la transmission et le développement de PME et ETI en France.

SGCP dispose de l'appui d'un groupe bancaire de premier plan de par son réseau international, une forte implantation locale et une expertise dans les domaines du conseil, de l'investissement et du financement.

Au-delà des chiffres, SGCP, c'est une équipe de **31 collaborateurs** localisés à Paris et dans les principales places régionales (Lille, Rennes, Bordeaux, Marseille, Lyon, Strasbourg), experts dans leur métier et passionnés d'histoires entrepreneuriales.

SGCP est au cœur d'un réseau d'entrepreneurs talentueux et innovants, inspirés et inspirants à travers leurs parcours et leurs engagements.



NOS VALEURS SONT AU CŒUR DE LA VISION D'INVESTISSEUR QUE SGCP MET EN ACTION AU SERVICE DES ENTREPRISES ET DE L'ÉCONOMIE RÉELLE

ESPRIT D'ÉQUIPE

En tant qu'investisseurs, notre rôle consiste à être un partenaire responsable, de confiance et agile. En équipe, nous répondons aux besoins des entrepreneurs par un esprit de service nourri de la diversité des expertises et connaissances de chacun. Nous travaillons avec les entreprises comme nous le faisons entre nous : dans l'écoute et la bienveillance, dans les succès comme dans les difficultés.

RESPONSABILITÉ

En tant qu'investisseurs, nous contribuons au développement économique, social et environnemental durable des économies dans lesquelles nous travaillons. Nous voulons aider les entrepreneurs à réaliser leurs projets tout en étant attentifs aux risques pour leur entreprise. Notre responsabilité et notre éthique consistent à servir les entreprises dont nous sommes actionnaires, en préservant l'intérêt sur le long terme de l'ensemble des parties prenantes. Notre responsabilité s'exprime aussi à travers le courage d'assumer nos actes et décisions et d'exprimer avec transparence nos opinions. C'est enfin attacher autant d'importance à la façon d'atteindre les résultats qu'aux résultats eux-mêmes.

INNOVATION

Fidèles à notre esprit entrepreneurial, nous nous ouvrons collectivement aux transformations de notre environnement. En qualité d'actionnaires, nous accompagnons les dirigeants d'entreprise dans leur démarche d'ouverture aux évolutions de leur secteur ou de la société. Il peut s'agir de s'intéresser aux opportunités ou menaces que représentent les innovations technologiques, tout en cultivant le partage, l'expérimentation et le raisonnement en rupture.

ENGAGEMENT

Cette valeur s'entend aussi bien sur le plan relationnel, dans le prolongement de nos échanges, que géographique, au cœur des réalités régionales. Elle se traduit par les contacts fréquents qu'entretiennent les Directeurs de Participations avec les dirigeants d'entreprises, afin d'en suivre régulièrement le développement.

L'ESG DANS LA STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT DE SGCP

UNE CONSTANTE DANS LA LIGNÉE DE LA RAISON D'ÊTRE DU GROUPE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Guidé par la volonté de s'engager durablement auprès d'entrepreneurs pour bâtir, à leurs côtés, un futur responsable, SGCP a à cœur d'accompagner les entreprises dans leur transition vers le développement durable.

UNE CONVICTION

Convaincu que prendre en compte les questions Environnementales, Sociales et de Gouvernance (ESG) contribue au développement d'entreprises résilientes et génératrices de valeur à long terme, SGCP s'est engagé dans une démarche d'amélioration continue pour progresser sur la manière d'intégrer l'ESG dans ses pratiques d'investissement.

L'équipe SGCP comme l'ensemble des autres entités du groupe Société Générale applique également à ses opérations internes les meilleures pratiques de Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE).

DANS LE RESPECT DES RÉGLEMENTATIONS : CONVENTIONS ET DÉCLARATIONS INTERNATIONALES, PRINCIPES DIRECTEURS SUR LES DROITS HUMAINS ET L'ENVIRONNEMENT

SGCP, comme l'ensemble du groupe Société Générale, agit dans le respect des lois environnementales et sociales, des conventions et traités internationaux applicables en se référant au cadre défini dans les Principes généraux environnementaux et sociaux (E&S) du groupe Société Générale⁽¹⁾⁽²⁾. Ces principes généraux font notamment référence aux textes suivants :

- **La Déclaration universelle des droits de l'Homme (1948) et les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT)**, documents de référence du Groupe en matière de risques sociaux et de droits humains :
 - Travail forcé et esclavage - Travail des enfants - Respect des populations autochtones et de leur héritage culturel - Droit à la propriété - Discriminations - Liberté d'association
 - Santé et protection des personnes - Conditions de travail et rémunérations décentes, protection sociale - Droit au respect de la vie privée.

- **La Déclaration universelle des droits de l'Homme (1948) et les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT)**, documents de référence du Groupe en matière de risques sociaux et de droits humains :
 - Travail forcé et esclavage - Travail des enfants - Respect des populations autochtones et de leur héritage culturel - Droit à la propriété - Discriminations - Liberté d'association
 - Santé et protection des personnes - Conditions de travail et rémunérations décentes, protection sociale - Droit au respect de la vie privée.
- **La Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement (1992)**, cadre de référence pour identifier les principaux risques liés à l'environnement :
 - Changement climatique
 - Qualité de l'air et pollution atmosphérique
 - Ressources en eau et qualité de l'eau
 - Gestion durable des sols
 - Préservation des ressources naturelles
 - Biodiversité
 - Production et gestion des déchets
- **La Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique et l'Accord de Paris sur le climat.**
- **La Convention de l'UNESCO** sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles.
- **Les Objectifs de développement durable des Nations Unies (ODD)**, cadre regroupant les 17 objectifs à atteindre d'ici 2030 pour répondre aux défis mondiaux tels que la lutte contre la pauvreté, les inégalités, le changement climatique ou la dégradation de l'environnement, avec l'objectif global de construire un avenir meilleur et plus durable pour tous.
- **Les Principes directeurs de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales**, un instrument complet, validé par les gouvernements, sur la responsabilité des entreprises, et le **Guide de l'OCDE sur le devoir de diligence pour une conduite responsable des entreprises** qui donne des conseils aux entreprises pour adopter des pratiques adaptées à leurs activités.
- **Les Principes directeurs des Nations Unies sur les droits de l'Homme**, un ensemble de recommandations à l'intention des États et des entreprises pour prévenir, lutter contre et remédier aux violations des droits humains commises dans le cadre d'activités professionnelles.

(1) Principes-generaux-environnementaux-et-sociaux-de-nos-activites.pdf - <https://www.societegenerale.com/sites/default/files/documents/RSE/principes-generaux-environnementaux-sociaux.pdf> (societegenerale.com)

(2) Incluant trois textes présentant la position du Groupe en faveur de la biodiversité, du climat et des droits humains

02

NOTRE ENGAGEMENT RSE

DES ENGAGEMENTS

Société Générale a été la première banque française cotée à affirmer son engagement en faveur du développement durable en signant l'Initiative Finance du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (UNEP-FI) en 2001.

En 2003, le Groupe devient signataire du **Pacte Mondial des Nations Unies** qui invite les entreprises à adopter, soutenir et à appliquer un ensemble de valeurs fondamentales dans les domaines des droits de l'Homme, des normes du travail et de l'environnement, ainsi qu'en matière de lutte contre la corruption.



2014 **SGCP signe la Charte d'engagements des investisseurs pour la croissance de France Invest** qui identifie et formalise les sujets sur lesquels les acteurs du capital investissement ont une influence majeure pour diffuser les meilleures pratiques ESG.



2020 **SGCP signe la Charte Favoriser la parité femmes-hommes dans le Capital Investissement et dans les entreprises de France Invest.**

Composée de 30 engagements, cette Charte définit notamment 3 objectifs quantifiés :

- ▶ Au sein de la société de gestion :
 - Atteindre **25 %** de femmes exerçant des responsabilités dans les décisions du comité d'investissement d'ici 2030 et 30 % d'ici 2035 ;
 - Atteindre **40 %** de femmes dans les équipes d'investissement d'ici 2030.
- ▶ Au sein des sociétés en portefeuille de plus de 500 salariés, atteindre **30 %** de femmes dans les instances exécutives d'ici 2030.



2023

SGCP devient signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) institués par les Nations Unies en 2006 et s'engage sur 6 objectifs :



- 1 Prendre en compte les questions ESG dans le processus de décisions en matière d'investissement.
- 2 Prendre en compte les questions ESG dans les politiques et les pratiques d'actionnaires.
- 3 Demander aux sociétés investies de publier des rapports sur leurs pratiques ESG.
- 4 Favoriser l'acceptation et l'application des PRI auprès des gestionnaires d'actifs.
- 5 Travailler en partenariat avec les acteurs du secteur financier qui se sont engagés à respecter les PRI pour améliorer leur efficacité. Rendre compte de leurs activités et de leurs progrès dans l'application des PRI.
- 6

SGCP signe la Charte d'Engagement sur le partage de la valeur de France Invest avec laquelle SGCP s'engage à :



- ▶ Mettre en œuvre systématiquement, dans un délai de 12 mois à compter de l'investissement, au moins un dispositif parmi l'intéressement, les primes de partage de valeur, ou la participation, pour les entreprises nouvellement soutenues de plus de 11 salariés, lorsque ce n'est pas encore le cas.
- ▶ Promouvoir le dispositif de partage de la plus-value issu de la loi PACTE, et les dispositifs d'actionnariat salarié payants ou gratuits, dans toutes les situations où ces dispositifs sont pertinents.
- ▶ Mesurer chaque année le niveau et la nature de la couverture des participations par un dispositif de partage de la valeur mentionné précédemment, et reporter cette information à France Invest qui publiera des statistiques agrégées.

UNE AMBITION RSE : AGIR POUR LES TRANSFORMATIONS POSITIVES

SGCP a placé la Responsabilité Sociale d'Entreprise (RSE) au cœur de sa raison d'être et de sa stratégie, et organise son action autour des 4 axes majeurs, communs à tous les métiers du groupe Société Générale.

1 ACCOMPAGNER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Agir auprès des entrepreneurs en faveur du climat et de l'environnement en soutenant une transition juste, écologique et inclusive.

2 FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

Soutenir le développement et la résilience des économies locales en accompagnant les entrepreneurs dans leur transformation positive.

3 ÊTRE UN EMPLOYEUR RESPONSABLE

Offrir un environnement de travail attractif, inclusif et motivant en veillant à la qualité de la vie au travail, à la diversité et au développement professionnel de ses équipes.

4 ANCRER UNE CULTURE DE RESPONSABILITÉ

Au-delà de la stricte application des dispositions légales et réglementaires en vigueur, opérer en respectant les plus hauts standards en matière d'intégrité pour instaurer avec ses parties prenantes une relation durable, bâtie sur la confiance.

UNE DÉMARCHE

En tant qu'actionnaire « evergreen » minoritaire actif, SGCP inscrit l'accompagnement des entreprises de son portefeuille dans la durée. Notre objectif est que chacune d'elles maîtrise ses enjeux RSE, les pilote de manière structurée et s'engage dans une démarche proactive d'amélioration continue, au service d'un développement à la fois responsable et pérenne.

Notre démarche ESG s'appuie sur la prise en compte des enjeux environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance à chaque étape du processus d'investissement en commençant par évaluer la façon dont les entreprises répondent aux principaux enjeux environnementaux et sociaux auxquelles elles doivent faire face. C'est sur cette base que des actions clés d'amélioration sont identifiées et que SGCP accompagne (en complémentarité avec les éventuels autres actionnaires) les entreprises dans leur démarche de progrès.

SGCP collabore avec les dirigeants dans la mise en place d'axes, d'objectifs, de plans d'actions et d'indicateurs RSE concrets adaptés à chaque modèle d'affaires.

03 NOTRE ORGANISATION ET NOTRE GOUVERNANCE RSE

ORGANISATION ET GOUVERNANCE RSE

Depuis fin 2022, la stratégie d'investissement responsable de SGCP est définie, mise en œuvre et pilotée par la Responsable RSE/ESG.

Ces orientations sont validées et supervisées par la Direction de la société d'investissement. Un groupe de travail RSE interne, lancé fin 2022 et animé par la Responsable RSE et composé de 10 membres de l'équipe d'investissement, a contribué jusqu'au début de l'année 2024 à structurer la démarche ESG de SGCP (revue des ambitions, des outils et process internes). Depuis un nouveau groupe de travail a été constitué pour la structuration du fonds Impact. **L'ensemble des membres de l'équipe d'investissement a des objectifs opérationnels liés à la mise en œuvre de la démarche RSE de SGCP.**

La Responsable RSE/ESG participe au processus d'investissement aux côtés des équipes d'investissements.

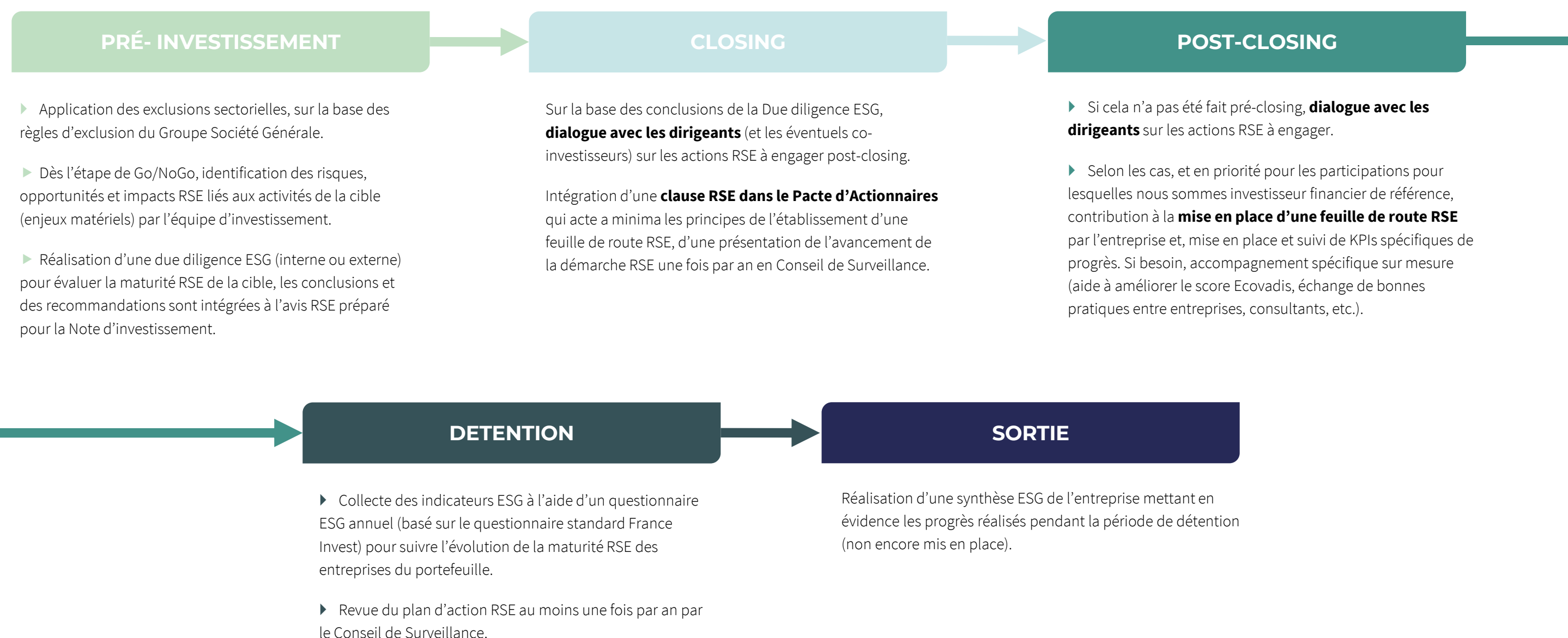
Elle a pour missions :

- **Pré-investissement** : d'analyser les opportunités sous l'angle ESG en émettant systématiquement un avis ESG associé à la note d'investissement présentée au comité d'investissement. Elle est membre permanent du comité d'investissement interne SGCP.
- **Pendant la période de détention** : de suivre les progrès des participations dans leur démarche RSE et pour certaines de les accompagner pour progresser, en priorité pour les participations dans lesquelles nous sommes investisseur financier de référence et en complémentarité avec les éventuels autres actionnaires.



INTÉGRATION DES CRITÈRES ESG DANS LE PROCESSUS D'INVESTISSEMENT

SGCP a intégré l'approche ESG dans son processus en cherchant en permanence à améliorer son approche d'évaluation ESG conformément aux meilleures pratiques du marché et aux normes et réglementations en constante évolution. L'objectif est de contribuer durablement au développement de nos participations, tout en s'assurant de leur résilience aux externalités environnementales et sociales négatives.



04

INTÉGRATION DES CRITÈRES ESG DANS
LE PROCESSUS D'INVESTISSEMENT

POLITIQUE D'EXCLUSIONS

La politique d'exclusions de SGCP se fonde sur celle du groupe Société Générale. Elle inclut des exclusions dites « normatives » et des exclusions sectorielles*.

EXCLUSIONS NORMATIVES

Ces exclusions sont basées sur le respect des textes normatifs tels que les déclarations et conventions internationales (Déclaration des Droits de l'Homme, Conventions de l'OIT), les principes directeurs de l'OCDE ainsi que les **Dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies**.

Ainsi, SGCP exclut les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée dans l'exercice de leurs activités aux textes normatifs. Pour nous assurer que les entreprises ne contreviennent pas à ces principes, nous procédons à des vérifications au cas par cas, notamment en analysant les éventuelles controverses dont a fait ou fait l'objet l'entreprise.

* <https://www.societegenerale.com/fr/responsabilite/gouvernance/politiques-sectorielles>

EXCLUSIONS SECTORIELLES

Secteur d'activité	Nature de l'exclusion
 PETROLE & GAZ	Toute entreprise privée directement impliquée dans l'exploration, le forage, l'extraction, la production, le transport et le stockage de pétrole (conventionnel et non conventionnel*) et de gaz non conventionnel*. <i>*Pétrole et gaz non conventionnels : produit dans l'Arctique, dans l'Amazonie équatorienne, issu de sables bitumineux ou autre pétrole extra lourd, pétrole ou gaz de schiste.</i>
 CHARBON THERMIQUE	▶ Les développeurs de charbon thermique, ▶ Les entreprises réalisant plus de 25 % de leur chiffre d'affaires dans le secteur du charbon thermique, ▶ Les entreprises n'ayant pas communiqué de plan de transition en phase avec les objectifs de sortie progressive du charbon thermique 2030/2040 de Société Générale.
 BARRAGES & HYDRO-ELECTRICITE	▶ Toute entreprise liée à des centrales situées dans (i) un site du Patrimoine Mondial de l'UNESCO, (ii) un site Ramsar, (iii) un site bénéficiant d'une protection nationale selon les catégories I-IV de l'UICN ou (iv) un site de l'Alliance for Zero Extinction. ▶ Toute entreprise impliquée dans des activités ayant un impact matériel négatif sur la Valeur Universelle Remarquable (VUR) d'un site du Patrimoine Mondial de l'UNESCO.
 MINES	▶ Toute entreprise impliquée dans l'extraction d'amiante ou de charbon sidérurgique. ▶ Toute entreprise exploitant des mines de charbon à ciel ouvert de type « Mountaintop Removal » dans les Appalaches (US) ▶ Les entreprises recourant au travail des enfants ou au travail forcé, tels que définis par les conventions de l'OIT.
 TABAC	▶ Toute entreprise impliquée dans la production ou la commercialisation de tabac. ▶ Toute entreprise impliquée dans la production et la commercialisation de cigarettes électroniques ou de produits de vapotage.
 JEUX D'ARGENT	Toute entreprise dont les activités sont en lien avec le commerce de jeux d'argent et de hasard (y compris en ligne).
 PORNOGRAPHIE & PROSTITUTION	Toute entreprise dont les activités sont en lien avec la production, la distribution ou la vente de pornographie, de prostitution ou d'activités similaires.

04

INTÉGRATION DES CRITÈRES ESG DANS
LE PROCESSUS D'INVESTISSEMENT

 AGRICULTURE INDUSTRIELLE ET EXPLOITATION FORESTIERE	▶ Toute entreprise liée au développement ou l'expansion d'activités agricoles industrielles amont, situées dans un site de tourbières, un site du Patrimoine Mondial de l'UNESCO, un site Ramsar, une zone bénéficiant d'une protection nationale selon les catégories I-IV de l'UICN ou un site de l'Alliance for Zero Extinction. ▶ Toute activité ayant un impact négatif sur la Valeur Universelle Remarquable d'un site du Patrimoine Mondial de l'UNESCO ainsi que sur des zones de Haute Valeur de Conservation (HCV) ou de Haut Stock en Carbone (HCS). ▶ Toute exploitation impliquant des défrichements par brûlis à grande échelle ou des coupes à blanc définitives, sauf pour des raisons sanitaires. ▶ Le commerce d'espèces réglementées par la CITES (Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction) ou de celles figurant sur la liste rouge des espèces menacées IUCN, sauf en cas d'actions de conservation ou de recherches scientifiques. ▶ La production de biocarburants à partir de cultures destinées à l'alimentation humaine et animale, à l'exception des cultures qui respectent des critères de durabilité acceptables. ▶ Les activités amont des secteurs de l'agriculture industrielle et de l'exploitation forestière impliquant le travail forcé ou le travail des enfants, tels que définis par les conventions de l'OIT. ▶ Dans les circonstances prévues par la Norme de Performance 7 de la SFI, les activités amont de l'agriculture industrielle et de l'exploitation forestière pour lesquelles le consentement libre, préalable et éclairé (CLPE) des peuples autochtones affectés n'a pas été obtenu. ▶ Les activités amont des secteurs de l'agriculture industrielle et de l'exploitation forestière dont les périmètres recouvrent des zones où des peuples autochtones sont connus pour vivre en isolement volontaire.
 PESTICIDES	Toute entreprise impliquée dans la production ou le commerce de pesticides/herbicides soumis à retrait progressif ou interdiction à l'échelle internationale tels que les pesticides 1A ou 1B OMS, les produits interdits par la Convention de Stockholm sur les POP (Polluants Organiques Persistants) ou figurant en annexe III de la Convention de Rotterdam.
 PÊCHE	Toute entreprise impliquée dans des pratiques de pêche intensives dévastatrices* <i>*Pratiques de pêche intensives dévastatrices : pêche à l'explosif, la pêche électrique, les filets dérivants au-delà des limites fixées par la réglementation de l'UE, le chalutage de fond en eaux profondes au-delà de 2000 pieds.</i>
 DÉFENSE	▶ Toute entreprise impliquée dans la mise au point, la fabrication, l'acquisition, l'intégration, le stockage, la conservation, l'offre, la cession, l'importation, l'exportation, la réexportation, le commerce, le courtage, le transfert ou l'emploi des armes et équipements exclus. Ces entités sont appelées « entités directement exclues ». ▶ Toute entreprise ayant des liens capitalistiques étroits avec les « entités directement exclues », à savoir : Toute entreprise détenue directement ou indirectement à 50% ou plus du capital par une « entité directement exclue », ou toute entreprise détenant directement 50% ou plus du capital d'une « entité directement exclue ». • Armes et équipements exclus : • Les armes à sous-munitions telles que définies par la Convention d'Oslo de 2008 • Les mines antipersonnel telles que définies par la Convention d'Ottawa de 1997 • Les armes biologiques ou à toxines telles que définies par la convention de 1972 • Les armes chimiques telles que définies par la convention de Paris de 1993 • Les programmes d'armements nucléaires des Etats non dotés au titre du Traité de Non-Prolifération de 1970 • Les munitions à uranium appauvri, telles qu'interdites par la loi Belge de 1999 • Les équipements n'ayant « aucune autre utilisation pratique que celle d'infliger la peine capitale, la torture ou d'autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants », tels que définis par le règlement (EU) 2019/125 du Parlement Européen et du Conseil de l'Union Européenne ▶ Ainsi que les composants clés et dédiés pour l'ensemble des armes et équipements précités. A noter : les entreprises impliquées dans la neutralisation, la destruction ou le stockage en vue de la destruction des armes et équipements exclus définis ci-dessus ne sont pas concernées par ces exclusions.

04

INTÉGRATION DES CRITÈRES ESG DANS LE PROCESSUS D'INVESTISSEMENT

PRÉ-INVESTISSEMENT

Le devoir de diligence ESG est un aspect clé de notre devoir de diligence en matière d'investissement.

ANALYSE ESG PRE-INVESTISSEMENT

Une fois les critères d'exclusion appliqués et l'entreprise cible identifiée comme faisant partie de l'univers d'investissement, les risques, opportunités et impacts RSE liés aux activités de la cible (enjeux matériels) sont identifiés en utilisant notamment les matrices de matérialité sectorielles SASB⁽³⁾. Celles-ci sont adaptées à la spécificité de la structure et du modèle d'affaires de l'entreprise. Concernant le niveau d'exposition sectoriel aux risques liés au climat et à la biodiversité de l'entreprise, des outils internes développés par l'équipe des risques du groupe Société Générale sont utilisés.

La vérification de la conformité de l'entreprise aux différentes réglementations ESG françaises sur des questions telles que les émissions de gaz à effet de serre, l'égalité hommes- femmes et la gouvernance d'entreprise, ainsi qu'un contrôle d'alignement par rapport aux différents engagements RSE de SGCP (cf. partie 2, « Des engagements ») est également menée.

L'éligibilité de l'entreprise et son alignement possible avec les critères de la Taxinomie verte de l'Union Européenne, qui représente une opportunité pour l'entreprise d'obtenir divers financements « verts » et de contribuer aux activités considérées comme durables par l'UE, sont vérifiés.

Une fois les risques et enjeux, auxquels l'entreprise doit faire face, identifiés, les réponses à ces enjeux ou performance de l'entreprise sur chaque question ESG est évaluée à l'aide de notre méthodologie. Cette analyse est systématiquement réalisée, soit en interne soit en externe.

Dans tous les cas, des recommandations d'actions sont formulées, elles alimentent le dialogue RSE à mettre en place avec le(s) dirigeant(s).

SYNTHÈSE ET DÉCISION

Notre devoir de diligence ESG préalable à l'investissement est synthétisé et présenté au Comité d'investissement sous forme d'un avis RSE. Les enjeux ESG font donc systématiquement partie de la décision d'investissement et les recommandations formulées dans l'avis RSE sont intégrées à la clause RSE du Pacte d'Actionnaires. Ces points feront l'objet d'un suivi dans les mois qui suivent l'entrée au capital.

⁽³⁾ Le Sustainability Accounting Standards Board (SASB) un organisme à but non lucratif qui élabore des normes comptables en matière de développement durable à l'intention des entreprises de divers secteurs, fournit un cadre pour la communication d'informations financièrement significatives en matière de développement durable, qui sont importantes pour les investisseurs. La SASB a récemment été intégrée à l'International Sustainability Standards Board (ISSB), après avoir fusionné avec l'International Integrated Reporting Council (IIRC) pour former la Value Reporting Foundation (VRF).

FOCUS SUR LES OUTILS D'AIDE A L'ANALYSE ESG

ENVIRONNEMENT

Pour la partie environnement de l'analyse ESG, les aspects suivants sont évalués :

► Climat

Le niveau d'exposition de l'entreprise aux risques climatiques est systématiquement identifié, en utilisant une méthodologie interne développée par le groupe Société Générale qui donne un indice de vulnérabilité climatique pour le secteur, tant pour les risques climatiques physiques que pour les risques de transition. Ce positionnement sectoriel indique le niveau de risques et permet également d'identifier les activités potentiellement contributives à la transition climatique.

► Biodiversité

Comme pour le climat, le niveau d'exposition de l'entreprise aux risques Biodiversité est identifié, en utilisant notamment l'indice de vulnérabilité Nature du secteur tel que proposé par le groupe Société Générale.

En complément, en fonction de la localisation géographique de l'activité, nous complétons notre analyse en utilisant l'outil ENCORE de l'Initiative financière du Programme des Nations Unies pour l'environnement (UNEP-FI). Notre objectif est d'une part, d'identifier le degré de dépendance de l'entreprise à la nature et, d'autre part, d'identifier les potentiels impacts de son activité sur cette dernière.

► Taxinomie de l'UE

La taxinomie de l'UE est une pierre angulaire du cadre de financement durable de l'UE. Elle permet aux sociétés financières et non financières de partager une définition commune des activités économiques qui peuvent être considérées comme durables sur le plan environnemental. La boussole taxinomique de l'UE, outil développé par la Commission européenne, permet de vérifier l'éligibilité des entreprises à la taxinomie verte.

SOCIAL

Pour chaque opportunité d'investissement, une vérification des exigences réglementaires et lois sociales auxquelles l'entreprise doit se conformer est menée. Il s'agit notamment des lois couvrant les sujets d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, la représentation des femmes dans les instances de gouvernance, les dispositifs anti-corruption et de recueil des alertes, etc.

Ainsi nous identifions les non-conformités ou les lacunes auxquelles l'entreprise devra rapidement remédier.

REGLEMENTATIONS RSE

Pour vérifier l'exposition et la conformité des cibles aux réglementations RSE, nous utilisons **[l'Outil réglementations RSE | France Invest](#)** que nous avons contribué à concevoir en 2024 dans le cadre du GT Finance durable des Participations de la Commission Sustainability.

04 INTÉGRATION DES CRITÈRES ESG DANS LE PROCESSUS D'INVESTISSEMENT

PÉRIODE DE DÉTENTION : ACCOMPAGNEMENT ET SUIVI

Priorisation de l'accompagnement ESG

SGCP concentre ses efforts sur les secteurs les plus exposés aux enjeux environnementaux et sociaux, ainsi que sur les participations où son rôle d'investisseur de référence lui donne un levier d'influence significatif.

Accompagnement pendant la détention

Sur une période de 5 à 7 ans, des échanges réguliers avec les dirigeants permettent de formaliser et de suivre une feuille de route RSE. Lorsque SGCP est investisseur de référence, l'accompagnement peut sur des dimensions très variées (voir détail dans le slide suivant) avec une intensité qui s'adapte à chaque participation. .

Intensité d'accompagnement : 4 niveaux



Suivi annuel des progrès

SGCP veille à une revue annuelle du plan d'action RSE en Comité de surveillance et mène depuis 2023 une campagne annuelle de collecte ESG, en s'appuyant notamment sur le questionnaire France Invest et sur les données déjà collectées par les co-investisseurs.

ENGAGEMENT ACTIONNARIAL ET COLLABORATION AVEC L'ÉCOSYSTÈME DU CAPITAL INVESTISSEMENT

SGCP agit en tant qu'actionnaire minoritaire, le plus souvent représenté dans les comités de suivi des sociétés accompagnées. Grâce aux relations de confiance construites avec les dirigeants, SGCP s'engage auprès des entreprises pour améliorer leurs pratiques RSE.

La stratégie d'engagement actionnarial vise à générer une création de valeur durable. Elle repose sur l'identification des enjeux ESG prioritaires, la sélection de participations où l'influence de SGCP peut être significative et la mise en œuvre progressive de mécanismes d'escalade en cas d'absence de progrès.

SGCP cherche également à construire une position commune avec les co-investisseurs, dès le pré-investissement lorsque possible puis pendant la détention, sur la stratégie, les objectifs et les feuilles de route ESG.

Enfin, SGCP contribue à l'écosystème via France Invest, notamment au sein des commissions Talent & Diversité et Sustainability.

04

INTÉGRATION DES CRITÈRES ESG DANS
LE PROCESSUS D'INVESTISSEMENT

UN ACCOMPAGNEMENT SGCP ADAPTÉ AUX BESOINS DES ENTREPRISES

6 familles d'intervention pour qualifier l'accompagnement RSE des participations

Un référentiel lisible : de l'état des lieux objectif à l'activation de l'écosystème.

01 DIAGNOSTIC & ÉVALUATION État des lieux objectif Diagnostic flash/360, matérialité, due diligence ESG & impact, réglementaire, benchmark sectoriel.	02 STRUCTURATION & CADRAGE ESG Architecture ESG Feuille de route RSE, KPIs ESG, SLL, gouvernance, politique RSE, reporting et priorisation.	03 DÉPLOIEMENT OPÉRATIONNEL Faire concret Bilan carbone, trajectoire décarbonation, ACV/écoconception, achats responsables, EcoVadis, outils terrain.
04 PILOTAGE & SUIVI ESG Contrôle / supervision Suivi feuille de route, performance ESG, SLL, données ESG, points réguliers, fonds majoritaire/co-investisseur.	05 STRATÉGIQUE & HUMAIN Capital humain ESG Sparring RSE, coaching, sensibilisation, comités RSE, aide à la décision et priorisation.	06 ACTIVATION & ÉCOSYSTÈME Catalyseur Mise en relation prestataires ou participations, dispositifs BPI, co-investisseurs, bonnes pratiques et veille.

**Une grande diversité d'accompagnements est possible :
le dispositif s'adapte aux besoins de chaque participation, du diagnostic au pilotage,
en activant le bon niveau d'appui au bon moment.**



ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT

14 nouveaux investissements en 2025



WMH

Mars 2025

Acteur majeur événementiel
B2B stratégique



CEVA

Mai 2025

Laboratoire vétérinaire
indépendant spécialisé en
santé animale



STERIMED

Mai 2025

Groupe international leader
en emballages de stérilisation



SOLUXAN

Mai 2025

Groupe accompagnant
projets numériques des PME
et grands comptes



EIF

Juin 2025

Cabinet de conseil fiscalité et
optimisation taxes locales.



KINOBE

Juin 2025

Leader de l'importation et
distribution de fruits tropicaux



GAMASONIC

Juillet 2025

Leader français équipements
ultrasons lavage-désinfection
médicaux



PARELLA

Juillet 2025

Conseil en aménagement et
transformation des espaces
de travail



LAJUS

Juillet 2025

Création, aménagement et
entretien d'espaces verts



DESLOG

Juillet 2025

Acteur de référence en
gestion de flux internationaux



BIOLINE AGROSCIENCES

Septembre 2025

Solutions de biocontrôle
agricole alternatives aux
pesticides



SOCOMORE

Septembre 2025

Concepteur de solutions pour
industries aéronautiques et
industrielles



LELIEUR

Novembre 2025

Spécialiste du levage et de
la manutention industrielle



DIOT SIACI

Novembre 2025

Leader du courtage et conseil
en assurance international

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT

8 cessions en 2025

**ADUXXI**
2015 - 2025

Plasturgie

**ARKOLIA**
2018 - 2025Construction et
exploitation de centrales**AVISIA**
2016 - 2025

Cabinet de conseil data

**BRICONORD**
2015 - 2025Solutions d'aménagement et
de quincaillerie pour l'habitat**DEMECO**
2015 - 2025

Services de déménagement

**GERONIMO**
2018 - 2025

Produits de la mer surgelés

**LEBRONZE ALLOYS**
2016 - 2025

Fonderie d'alliages spéciaux

**LUSTRAL**
2015 - 2025

Nettoyage industriel

FAITS MARQUANTS 2025 : FONDS À IMPACT & 1^{ER} INVESTISSEMENT - BIOLINE

LANCEMENT DU FONDS À IMPACT SGCP

Ambition : 100 M€ à investir d'ici 2030

soutenir les entreprises françaises qui jouent un rôle clé dans les transitions environnementales et sociétales.

- ◆ **Cibles** — opportunités à fort potentiel d'impact environnemental ou social: impact native, enablers et entreprises en transition "grey-to-green".
- ◆ **Positionnement** — Capital développement, capital transmission
- ◆ **Méthodologie d'impact** — propre à SGCP, alignée avec les standards de place.
- ◆ **Processus d'investissement** — critères ESG & impact intégrés, avec évaluation renforcée.
- ◆ **Formation** — collaborateurs SGCP formés pour déployer l'approche impact.

➔ Tickets indicatifs : 1 à 5+ M€ en equity

1^{ER} INVESTISSEMENT DU FONDS



Bioline AgroSciences

Co-investissement avec Eurazeo dans une société spécialisée dans les solutions de biocontrôle agricole visant à réduire l'usage des pesticides chimiques, en cohérence avec la thèse "impact native" du fonds.

Pourquoi Bioline est alignée avec notre stratégie impact ?

- ✓ **Solution environnementale** : biocontrôle par macro-organismes vivants (acariens, mites, parasites) permettant de lutter naturellement contre les ravageurs, en ciblant principalement des cultures à forte valeur ajoutée comme les fruits, légumes et fleurs.
- ✓ **Plateforme internationale** : 3e acteur mondial de sa catégorie ; 40+ pays ; portefeuille de 34 espèces.
- ✓ **Impact objectivable** :
 1. Volumes de pesticides évités, surfaces cultivées et substances à risque suivis annuellement.
 2. Décarbonation de la production
 3. Réduction des emballages plastiques et jetables.

FAITS MARQUANTS 2025 : ACCOMPAGNEMENT ESG RÉALISÉ PAR SGCP

+100 actions d'accompagnements ESG réalisés en 2025.

Une couverture passée à l'échelle, combinant mises en relation, terrain, pilotage ESG et appui structurant.

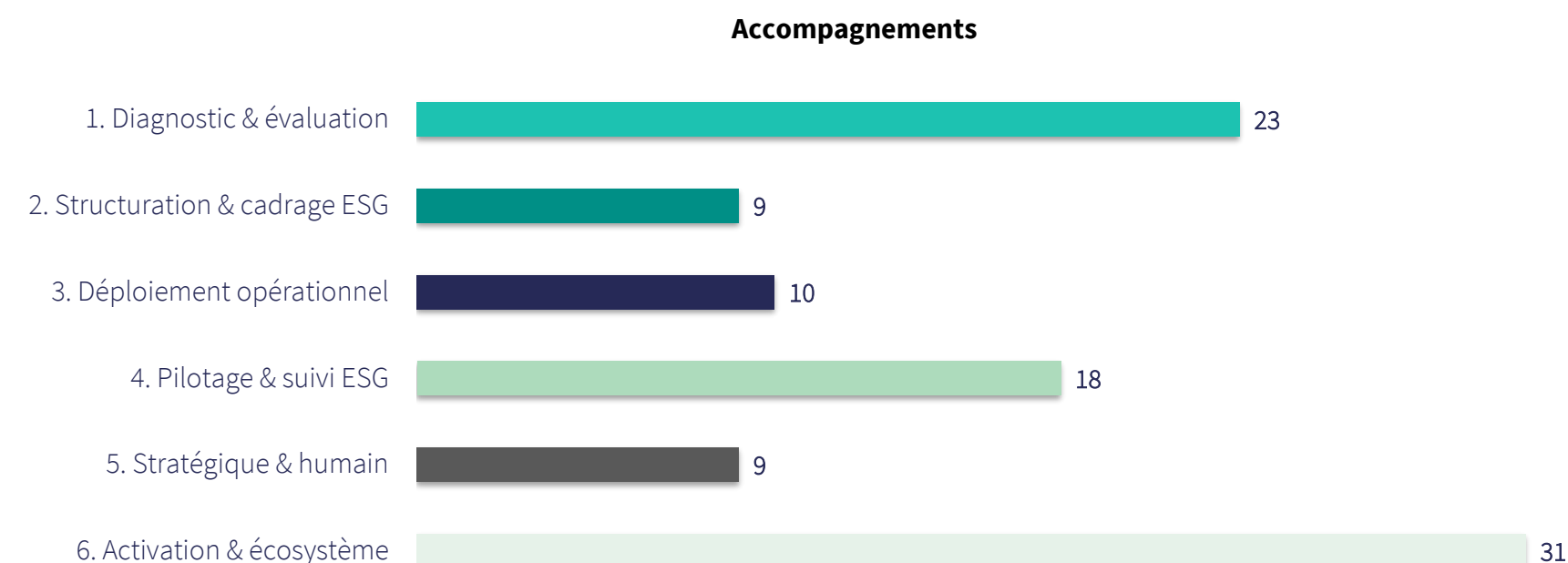
17 participations prioritaires
couvertes par une logique
d'accompagnement ciblée

30% Du portefeuille SGCP accompagné
(niveaux d'intensité variables)

**3,2 actions d'accompagnements
réalisés en moyenne par
participations**

Répartition par catégorie d'accompagnement

L'activation & écosystème représente le premier levier, devant diagnostic et pilotage ESG.



**FOCUS ACCOMPAGNEMENTS
STRUCTURANTS**

4 accompagnements structurants
appui renforcé sur les situations à plus fort enjeu

3 multi-chantiers
interventions transverses associant plusieurs leviers ESG : matrice de matérialité,
plan d'action RSE, mission Ecovadis, plan de décarbonation, etc.

FAITS MARQUANTS 2025 : USE CASE D'ACCOMPAGNEMENT SGCP



Un accompagnement structurant multi-chantiers spécifiques à ABCD

01 Diagnostic & évaluation

Matérialité • Due diligence ESG

02 Structuration & cadrage ESG

Feuille de route • KPIs • SLL • Gouvernance • Reporting

03 Déploiement opérationnel

Carbone • Achats • EcoVadis • Outils • Nouvelle offre

04 Pilotage & suivi ESG

Points réguliers ESG

05 Stratégique & humain

Sparring RSE • Coaching • Acculturation • Priorisation

06 Activation & écosystème

Bonnes pratiques • Veille active / opportunités

Acquisition de Second Œuvre pour lancer ABCD REMAKE

ABCD International a pris le contrôle de Seconde Œuvre afin de créer ABCD REMAKE, son pôle dédié au réemploi de cloisons de bureaux.

SGCP a accompagné ABCD à réaliser cette acquisition afin de permettre au groupe d'intégrer toute la chaîne de valeur du réemploi : sourcing chantier, dépose sélective, reconditionnement, stockage, revente et repose.

Avec cette opération, ABCD renforce son positionnement sur l'économie circulaire et accélère le lancement d'une offre structurante pour l'aménagement tertiaire.



Une intervention transverse, du diagnostic initial au déploiement opérationnel, complétée par l'activation de l'écosystème SGCP.

06

LES CHIFFRES ESG CLÉS 2025

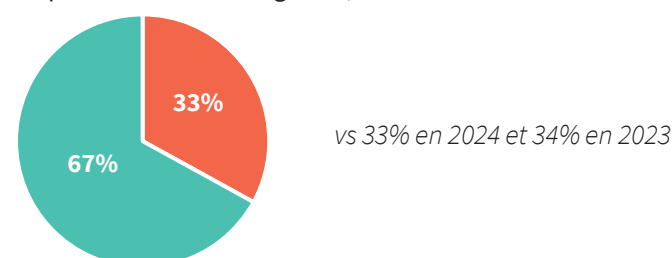
SOCIAL

MIXITÉ

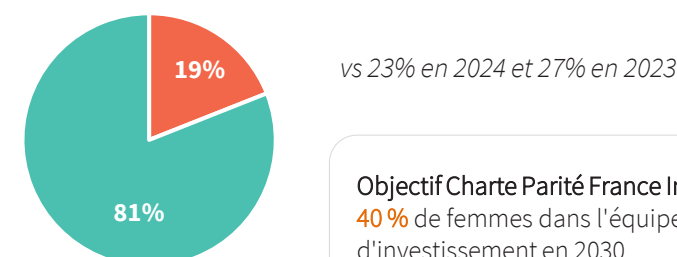
FEMMES HOMMES

AU SEIN DE L'EFFECTIF TOTAL DE SGCP

Effectif SGCP permanent au 31/12/2025 : 36 collaborateurs (y compris alternants et stagiaires)



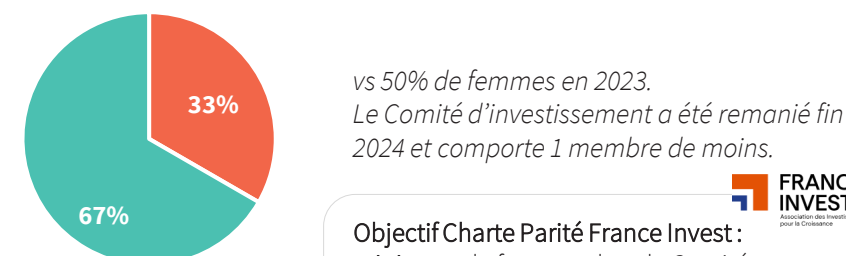
AU SEIN DE L'ÉQUIPE D'INVESTISSEMENT DE SGCP



Objectif Charte Parité France Invest :
40 % de femmes dans l'équipe d'investissement en 2030



AU SEIN DU COMITÉ D'INVESTISSEMENT



Objectif Charte Parité France Invest :
minimum de femmes dans le Comité d'investissement :

25 % en 2030 et 30 % en 2035



DONNÉES RELATIVES AU FONCTIONNEMENT INTERNE SGCP HORS PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

ENVIRONNEMENT

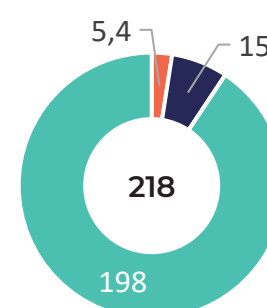
Sur son fonctionnement propre, SGCP dispose de leviers d'action directs limités. Les principaux postes d'émissions (bureaux, énergie, équipements informatiques, achats, politique de déplacements) s'inscrivent dans le cadre des dispositifs mutualisés et des politiques du groupe Société Générale⁽¹⁾.

EMISSIONS DE SGCP EN tCO₂e

Afin de sensibiliser l'équipe aux enjeux climatiques et d'identifier ses principaux postes d'émissions, SGCP a réalisé en 2023 un Bilan Carbone® couvrant son activité hors portefeuille d'investissement. Cet exercice a confirmé que les marges de réduction directement pilotables par SGCP étaient limitées, la majorité des leviers relevant d'actions menées à l'échelle du Groupe. Dans ce contexte, le bilan n'a pas été reconduit depuis, les efforts de réduction étant principalement portés par les dispositifs collectifs de Société Générale.

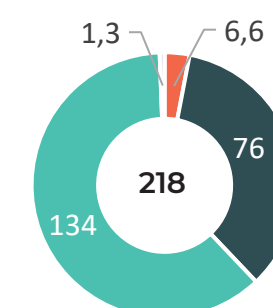
PAR SCOPE

Scope 1
Scope 2
Scope 3



PAR CATÉGORIE

Energie et fluides
Transport
Achats et immobilisation
Déchets



Le bilan a néanmoins permis d'identifier les principaux postes d'émissions de SGCP. Les achats de prestations de services constituaient le premier poste d'émissions (56 %), suivis des déplacements des collaborateurs (35 %), principalement liés aux déplacements en voiture et, plus ponctuellement, aux trajets en avion. Les immobilisations ne représentaient qu'une part limitée du bilan (5,1 %).

À son niveau, SGCP applique les principes du Groupe en matière de sobriété et de mobilité responsable, notamment en optimisant les déplacements professionnels, en privilégiant les réunions à distance lorsque cela est pertinent et en favorisant les modes de transport les moins émissifs.

Compte tenu du caractère limité des leviers d'action directement pilotables par SGCP, le Bilan Carbone n'a pas été reconduit au niveau de la société de gestion.

Une démarche principalement portée par le groupe Société Générale

Le suivi et les actions de réduction des émissions sont principalement portés à l'échelle du groupe Société Générale qui s'est fixé un objectif de réduction de 50 % de ses émissions opérationnelles entre 2019 et 2030. Fin 2025, le Groupe affichait déjà une baisse de 44 % par rapport à 2019.

Les principaux leviers activés par Société Générale concernent :

- **L'immobilier et l'énergie** : réduction des surfaces occupées, amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments, recours accru à l'électricité renouvelable et contrat d'approvisionnement long terme en énergie renouvelable (CPPA).
- **L'informatique et le numérique** : migration vers des centres de données plus performants énergétiquement, alimentation des data centers français en électricité renouvelable, développement de l'écoconception numérique et réemploi du matériel informatique.
- **Les déplacements professionnels** : limitation des déplacements lorsque cela est possible, promotion du rail comme alternative à l'avion et électrification progressive de la flotte de véhicules professionnels.
- **L'économie circulaire et les achats responsables** : recyclage des équipements électroniques, réduction des plastiques à usage unique et déploiement d'initiatives de consommation responsable sur les sites du Groupe.

(1) Ces actions sont détaillées dans le Rapport de durabilité du Groupe : <https://www.societegenerale.com/sites/default/files/documents/2026-03/document-enregistrement-universel-2026.pdf#page=267>

(2) avec le cabinet de conseil Aktio dont la plateforme a été validée conforme aux exigences de la méthodologie Bilan Carbone® par l'Association pour la transition Bas Carbone (ABC).

CAMPAGNE ANNUELLE DE REPORTING DES DONNÉES ESG

À la fin de l'année 2025, SGCP a mené sa **quatrième campagne annuelle** de collecte de données ESG auprès des entreprises de son portefeuille. Depuis la première édition, nous avons fait le choix de nous appuyer sur le questionnaire ESG de France Invest, mis à jour chaque année. Bien qu'il ne couvre pas l'ensemble des spécificités sectorielles, ce questionnaire constitue aujourd'hui un standard de place largement partagé par les acteurs du capital-investissement. Son utilisation facilite les échanges de données entre co-investisseurs et contribue à limiter la charge de reporting pesant sur les entreprises.

Le questionnaire couvre quatre grandes thématiques : la gouvernance, l'environnement, le social et la chaîne d'approvisionnement. Il combine des indicateurs qualitatifs et quantitatifs permettant d'apprécier le niveau de maturité ESG des entreprises. L'édition 2025 a intégré les évolutions introduites par France Invest afin de tenir compte des travaux d'harmonisation menés au niveau européen par Invest Europe, notamment en lien avec la CSRD et le standard volontaire VSME.

Utilisation des données collectées

Les données recueillies constituent un outil essentiel de pilotage de la démarche ESG de SGCP. Elles permettent de suivre l'évolution de la maturité ESG des entreprises du portefeuille, d'identifier les principaux axes de progrès et d'alimenter le dialogue avec les dirigeants. Elles contribuent également à la production d'une vision consolidée de la performance ESG du portefeuille. Les indicateurs présentés dans la suite de ce rapport sont majoritairement issus de cette campagne de collecte.

Résultats de la campagne 2025

Au total, **103 entreprises du portefeuille** ont été sollicitées, directement ou indirectement via les co-investisseurs. **82 entreprises ont répondu**, représentant un **taux de réponse de 80 %**, en progression par rapport à 2024 (73 %) et 2023 (55 %). Cette amélioration reflète à la fois une mobilisation croissante des entreprises et la montée en maturité de la démarche ESG au sein du portefeuille. Elle se traduit également par une augmentation du volume de données disponibles et une amélioration globale de leur qualité.

Qualité des données ESG collectées

Les données présentées dans cette section reposent principalement sur les informations transmises par les entreprises dans le cadre de la campagne annuelle de reporting ESG de SGCP. Les niveaux de couverture pouvant varier selon les indicateurs, les résultats doivent être interprétés au regard du nombre de répondants indiqué pour chaque question. L'augmentation continue du taux de participation contribue néanmoins à renforcer la robustesse et la représentativité des analyses présentées.

Thématiques couvertes dans le questionnaire France Invest utilisé par SGCP

GOVERNANCE

- Politique ESG – Existence d'une politique ESG formalisée – Intégration des enjeux ESG dans la stratégie
- Organisation et pilotage – Présence d'un responsable ESG / RSE – Suivi des enjeux ESG en comité de direction / conseil – Gestion des risques ESG

ENVIRONNEMENT

- Climat – Mesure des émissions de gaz à effet de serre – Réalisation d'un bilan carbone – Plan d'actions de réduction des émissions
- Ressources – Consommation d'énergie – Part d'énergies renouvelables – Consommation d'eau
- Déchets et impacts – Gestion des déchets (tri, recyclage, valorisation) – Politique environnementale formalisée – Prise en compte des enjeux biodiversité

SOCIAL

- Capital humain – Effectifs et évolution des effectifs – Turnover des collaborateurs – Taux d'absentéisme
- Santé et sécurité – Accidents du travail / taux de fréquence
- Développement des compétences – Politique de formation (heures de formation / salarié) – Dispositifs de développement des compétences
- Diversité et inclusion – Égalité professionnelle (index égalité femmes-hommes le cas échéant) – Part des femmes dans les effectifs, le management et la direction – Politiques de diversité et d'inclusion
- Dialogue social et conditions de travail – Dialogue social (CSE, enquêtes internes, etc.) – Qualité de vie au travail
- Mécanismes de partage de la valeur

ETHIQUE DES AFFAIRES ET CHAÎNE DE VALEUR

- Éthique et conformité – Existence d'un code d'éthique / de conduite – Dispositifs de conformité (anticorruption, RGPD, etc.)
- Fournisseurs – Politique fournisseurs responsables – Évaluation ESG des fournisseurs – Intégration des enjeux ESG dans la chaîne d'approvisionnement

ENSEIGNEMENTS ESG 2025 DU PORTEFEUILLE

Une maturité ESG en progression continue

La campagne ESG 2025 confirme le renforcement progressif de l'intégration des enjeux ESG au sein des entreprises du portefeuille. Les dispositifs de gouvernance se structurent avec **90 % des entreprises répondantes disposant d'une politique de durabilité** et **95 % examinant les sujets ESG au moins une fois par an au sein de leurs instances de gouvernance**. La présence d'un référent ou d'une équipe dédiée aux sujets ESG est désormais largement répandue.

Une dynamique climat désormais bien engagée

Les entreprises du portefeuille poursuivent leur montée en maturité sur les enjeux climatiques. **86 % des répondants ont réalisé un bilan carbone**, dont plus de 90 % couvrant les trois scopes. Dans les secteurs les plus exposés aux enjeux climatiques, plus de la moitié des entreprises ayant réalisé un bilan carbone disposent également d'un plan de décarbonation. Les démarches de mesure et de pilotage des émissions de gaz à effet de serre se généralisent progressivement au sein du portefeuille.

Des pratiques sociales globalement solides

Les entreprises du portefeuille représentent près de **89 000 emplois** et affichent un solde net positif de création d'emplois en 2025. Les dispositifs de formation, les politiques santé-sécurité et les mécanismes de partage de la valeur sont largement déployés. La proportion d'entreprises mettant en œuvre des dispositifs d'intéressement, de participation, d'actionnariat salarié ou de partage de la valeur témoigne d'une attention croissante portée à l'association des collaborateurs à la performance de l'entreprise.

Une meilleure prise en compte des enjeux ESG dans la chaîne de valeur

Les démarches d'achats responsables poursuivent leur diffusion. **70 % des entreprises répondantes déclarent évaluer les enjeux de durabilité au sein de leur chaîne d'approvisionnement**, traduisant une prise en compte croissante des risques ESG fournisseurs et de la résilience des chaînes de valeur.

AXES DE PROGRÈS IDENTIFIÉS

Renforcer la consolidation des données climat au niveau du portefeuille

Si les entreprises progressent dans la mesure de leur empreinte carbone et la mise en œuvre de plans de décarbonation, les indicateurs consolidés relatifs aux **risques physiques, aux risques de transition et aux opportunités liées à la transition climatique** demeurent encore en cours de structuration à l'échelle du portefeuille.

Accélérer la prise en compte des enjeux Nature et Biodiversité

Les démarches d'évaluation des dépendances, impacts et risques liés à la biodiversité restent moins développées que les démarches climat. L'amélioration de la compréhension des enjeux Nature et de leur prise en compte dans les stratégies d'entreprise constitue un axe de développement prioritaire.

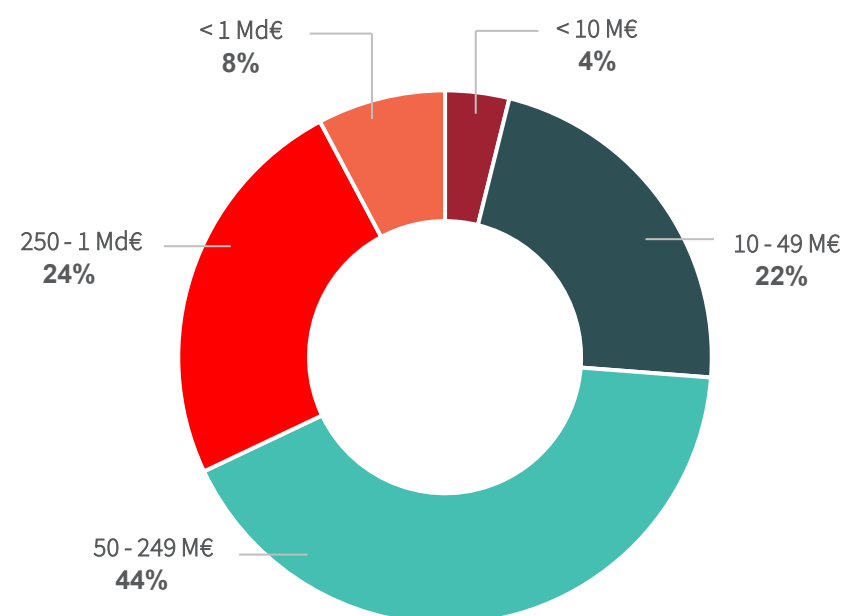
Poursuivre les progrès sur certains enjeux sociaux et de gouvernance

La féminisation des instances dirigeantes, la formalisation des politiques relatives aux droits humains ainsi que l'émergence des politiques d'IA responsable constituent des sujets sur lesquels des marges de progression demeurent au sein du portefeuille.

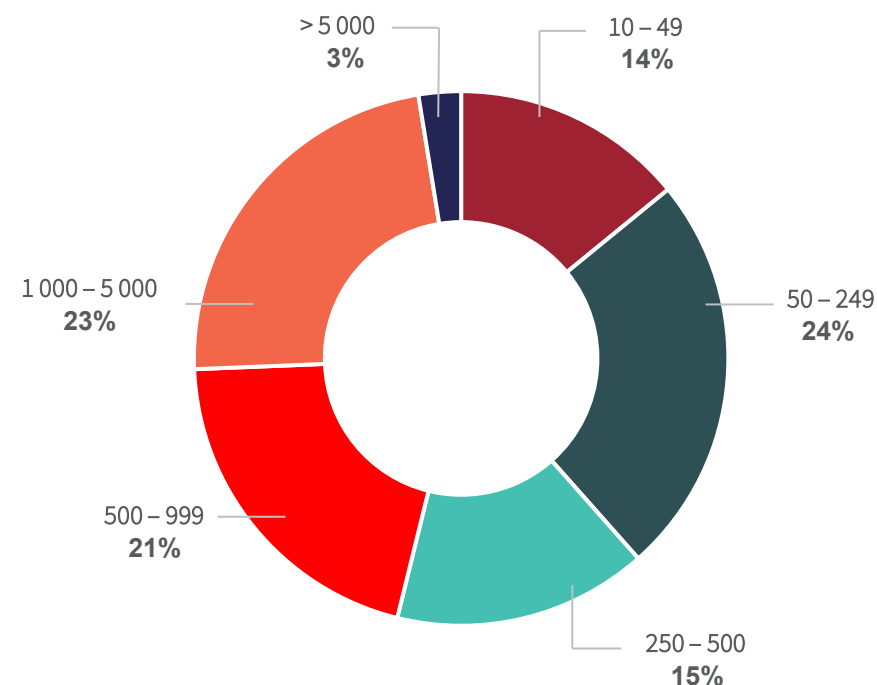
DONNÉES GÉNÉRALES

RÉPARTITION DES PARTICIPATIONS DU PORTEFEUILLE (%)

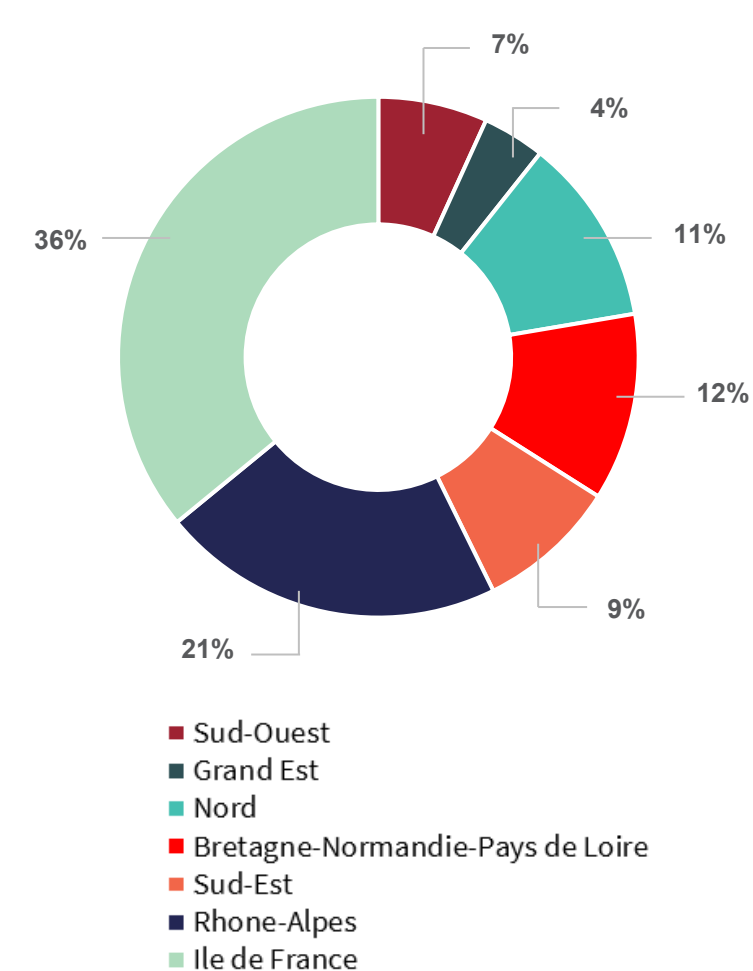
PAR CHIFFRE D'AFFAIRES



PAR EFFECTIFS (ETP)



PAR RÉGION



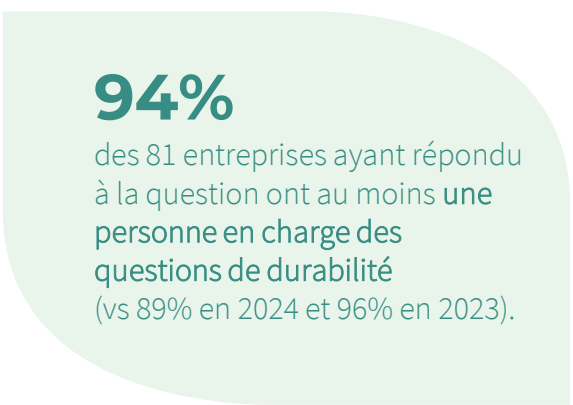
Le portefeuille SGCP est constitué majoritairement de PME et ETI françaises, avec une forte diversité de tailles, de secteurs et d'implantations régionales, ce qui justifie l'approche ESG de SGCP proportionnée et adaptée aux enjeux propres à chaque participation.

INDICATEURS DE GOUVERNANCE RSE

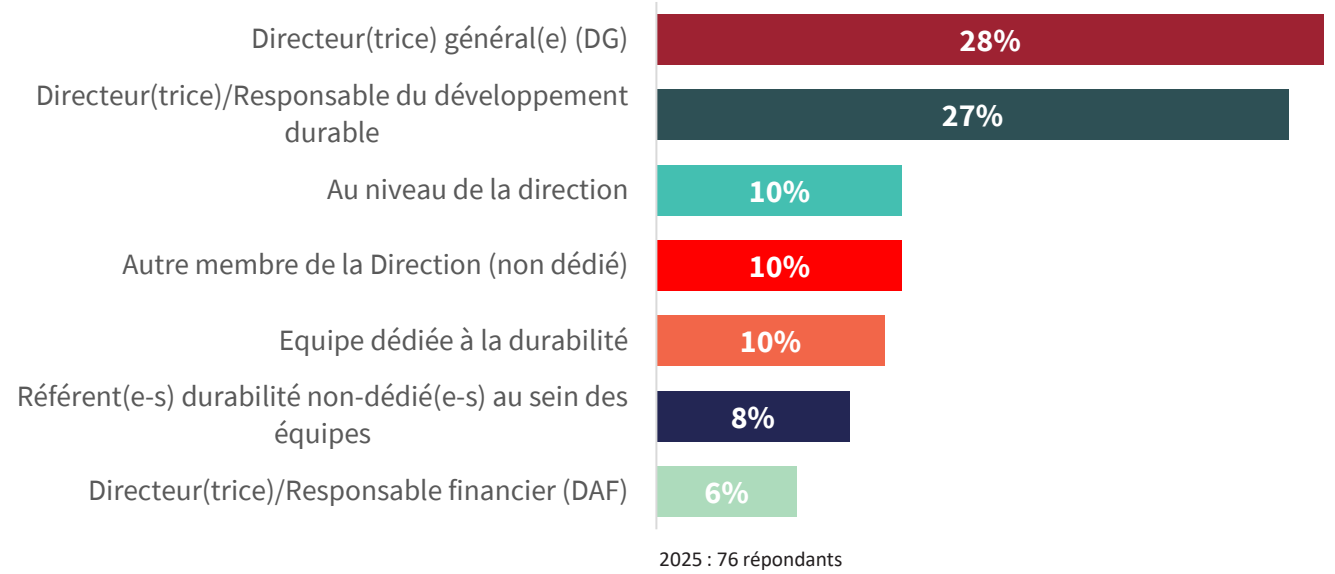
À retenir :

La gouvernance ESG du portefeuille apparaît de plus en plus structurée : la majorité des entreprises répondantes disposent d'une politique de durabilité, d'un référent ESG/RSE et d'une revue régulière des sujets ESG en gouvernance. L'enjeu pour SGCP est désormais de mieux suivre les progrès effectivement réalisés dans le temps.

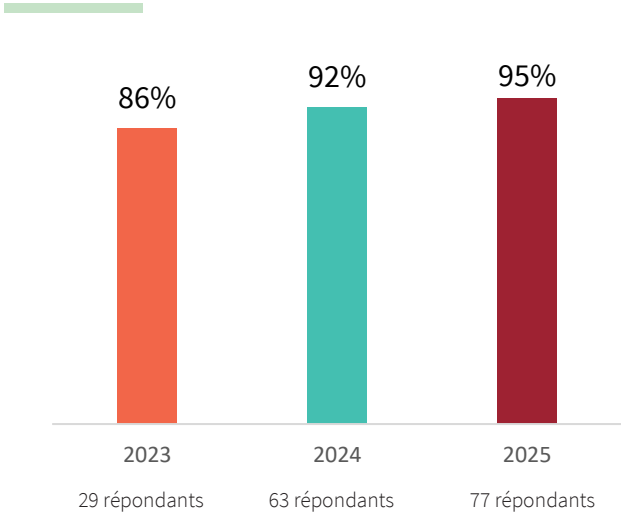
ENTREPRISES AYANT AU MOINS UNE PERSONNE EN CHARGE DES QUESTIONS DE DURABILITÉ (%)



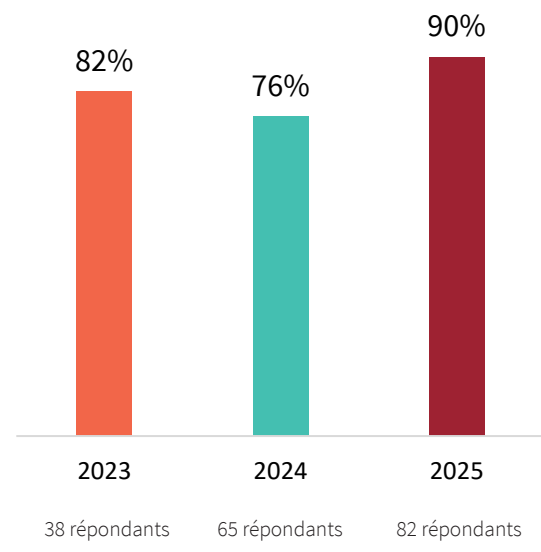
FONCTION(S) DE LA OU DES PERSONNES EN CHARGE DES QUESTIONS DE DURABILITÉ (%)



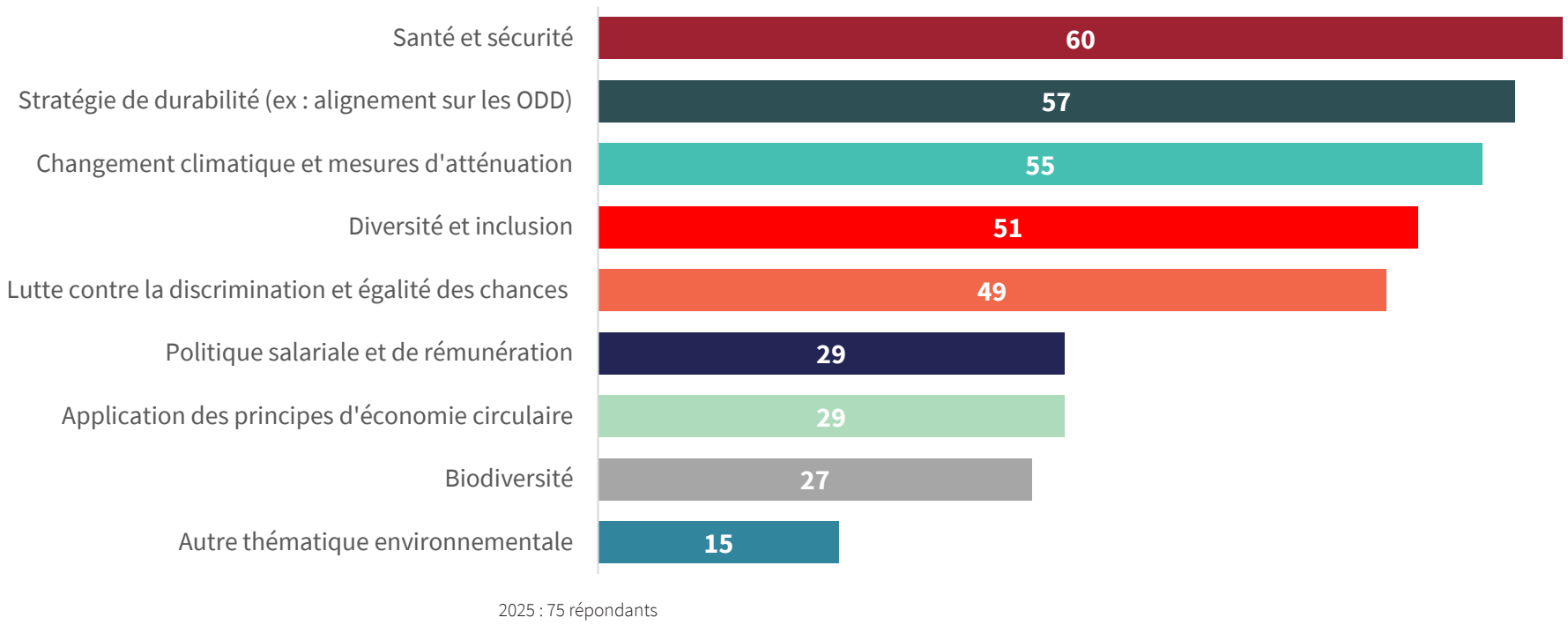
ENTREPRISES DANS LESQUELLES LA PERFORMANCE RSE EST EXAMINÉE AU MOINS UNE FOIS PAR AN EN CONSEIL D'ADMINISTRATION OU CONSEIL DE SURVEILLANCE (%)



ENTREPRISES AYANT UNE POLITIQUE DE DURABILITÉ (%)



DOMAINE(S) COUVERTS PAR LES ENTREPRISES DÉCLARANT AVOIR UNE POLITIQUE DE DURABILITÉ (#) – plusieurs choix de réponses possibles

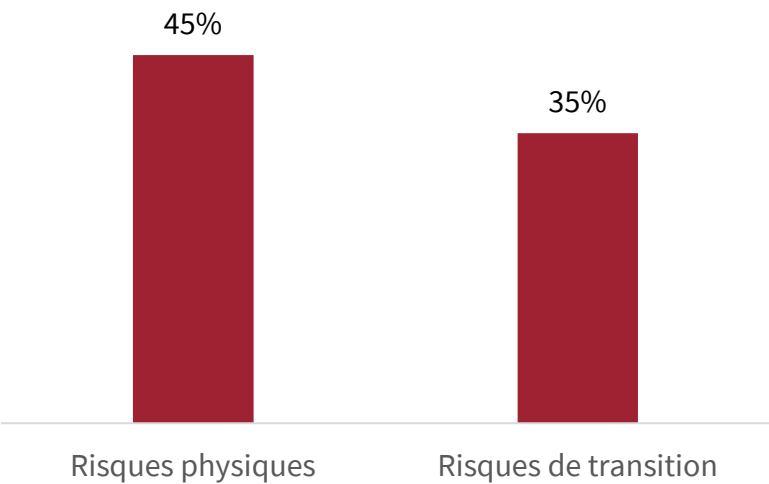


POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

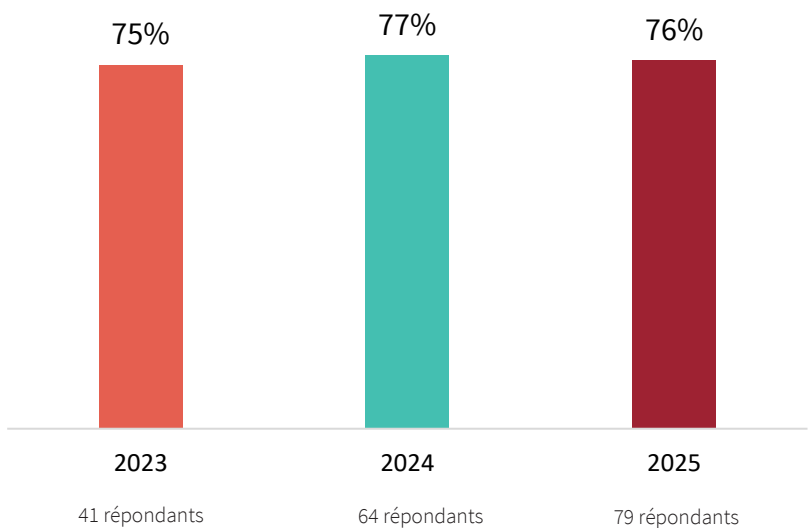
À noter :
Les politiques environnementales sont largement déployées, SGCP poursuivra ses travaux en 2026 sur l'évaluation des risques physiques et de transition afin de renforcer progressivement l'identification et la consolidation des risques et opportunités climatiques au niveau du portefeuille.

ENTREPRISES AYANT ÉVALUÉ LEURS RISQUES PHYSIQUES ET/OU DE TRANSITION (%)

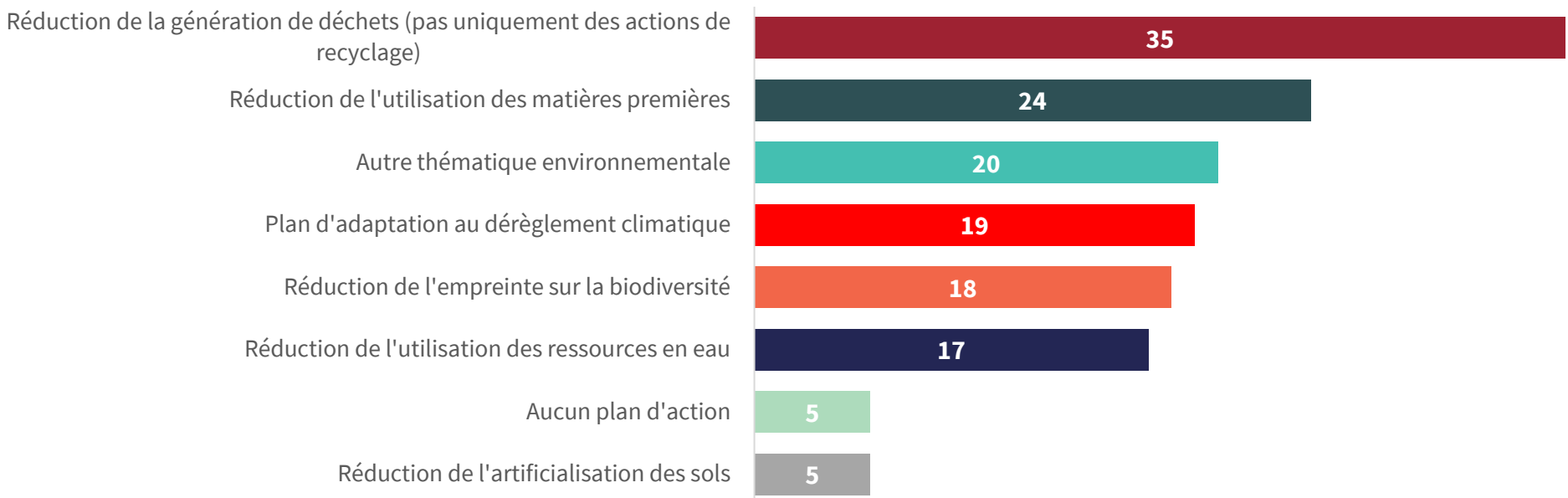
2025 : 74 répondants



ENTREPRISES AYANT MIS EN PLACE UNE POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE (%)



PRINCIPALES ACTIONS ENVIRONNEMENTALES MISES EN ŒUVRE (#)



2025 : 57 répondants



Pour les entreprises exerçant dans des secteurs à fort impact climatique, [voir la section dédiée.](#)

CLIMAT

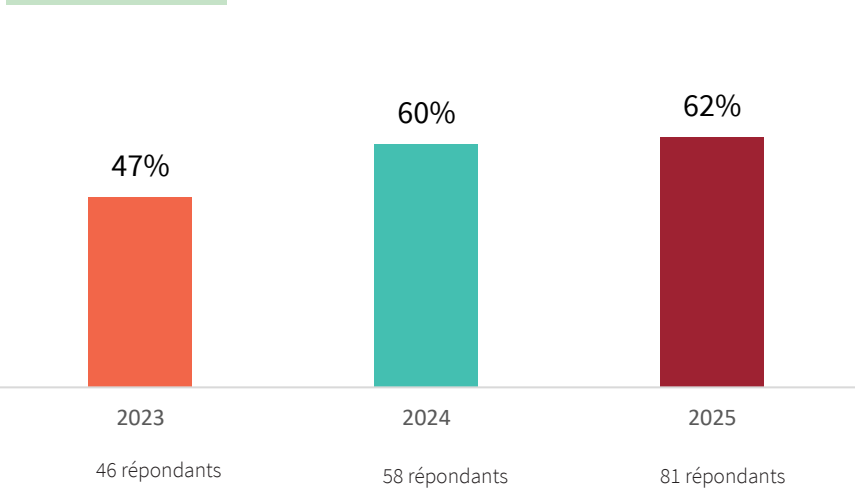
CALCUL DES ÉMISSIONS GES

Périmètre couvert par le bilan GES	Nombre d'entreprises		
	2023	2024	2025
Scope 1 uniquement	Non disponible	Non disponible	1
Scope 1, Scope 2	11	8	5
Scope 1, Scope 2, Scope 3	30	47	64
TOTAL GENERAL	41	55	70

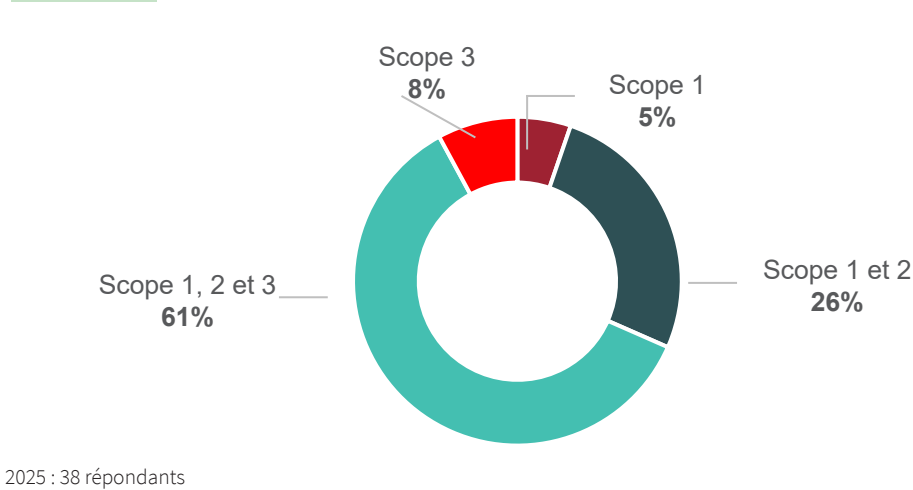
70 des 81 entreprises ayant répondu à la question ont évalué leur empreinte carbone, soit 86% des répondants au questionnaire (vs 87% en 2024 et 85% en 2023). Parmi elles, 64 (soit 91%) ont réalisé leur bilan GES sur les 3 scopes.



PART DES ENTREPRISES AYANT UNE CIBLE DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GES (#)



POUR L'ANNÉE 2025, SCOPE(S) SUR LESQUEL(S) S'APPLIQUENT LA OU LES CIBLES DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GES (%)



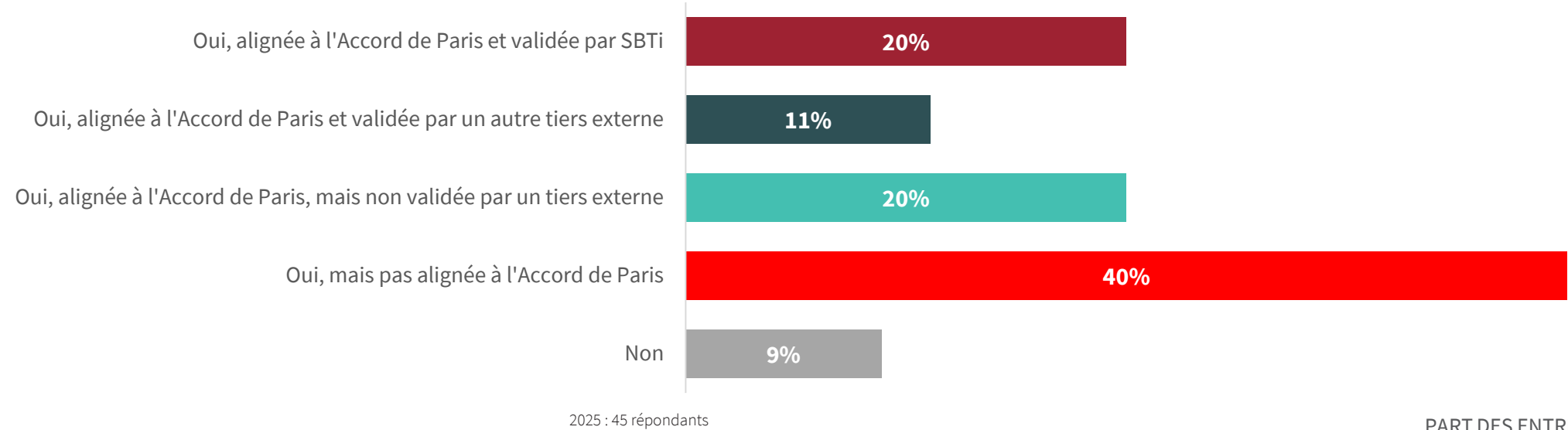
2025 : 38 répondants

Parmi les 38 entreprises répondantes, 26% ont établi leurs cibles sur les Scope 1 & 2 (vs. 14% en 2024 et 23% en 2023), là où 61% les ont établies sur les Scope 1, 2 & 3 (vs. 86% en 2024 et 77% en 2023). Seulement 5% l'ont établi uniquement sur le Scope 1 et 8% uniquement sur le Scope 3.

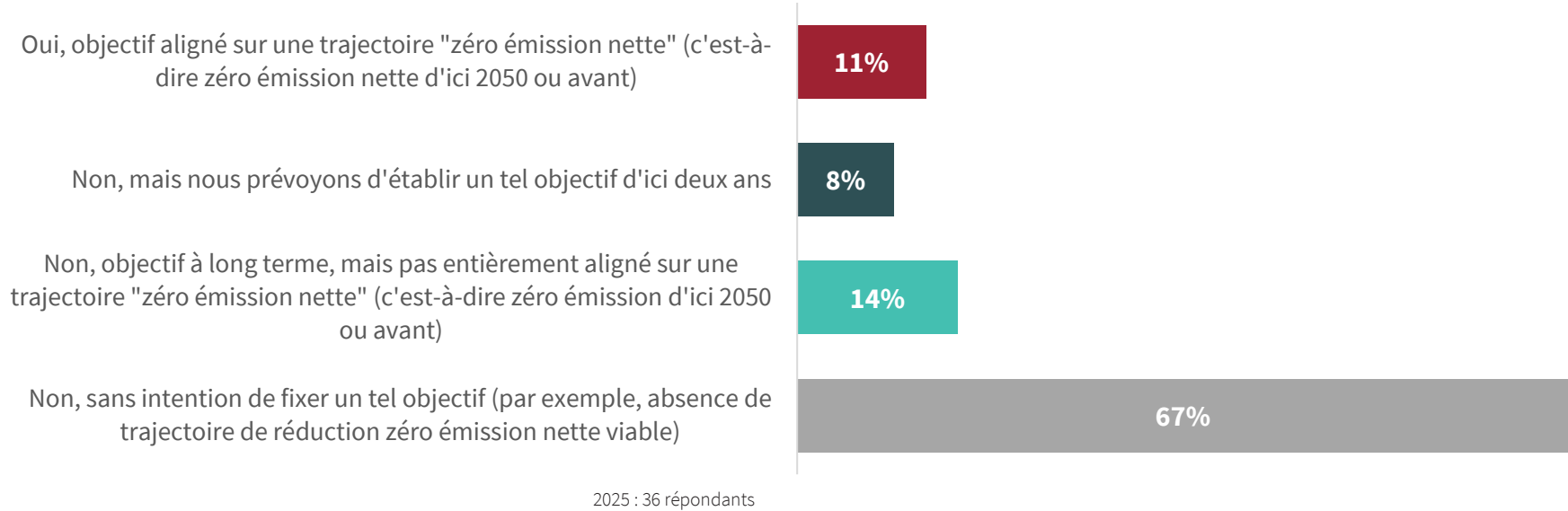
Pour les entreprises exerçant dans des secteurs à fort impact climatique, [voir la section dédiée.](#)

CLIMAT

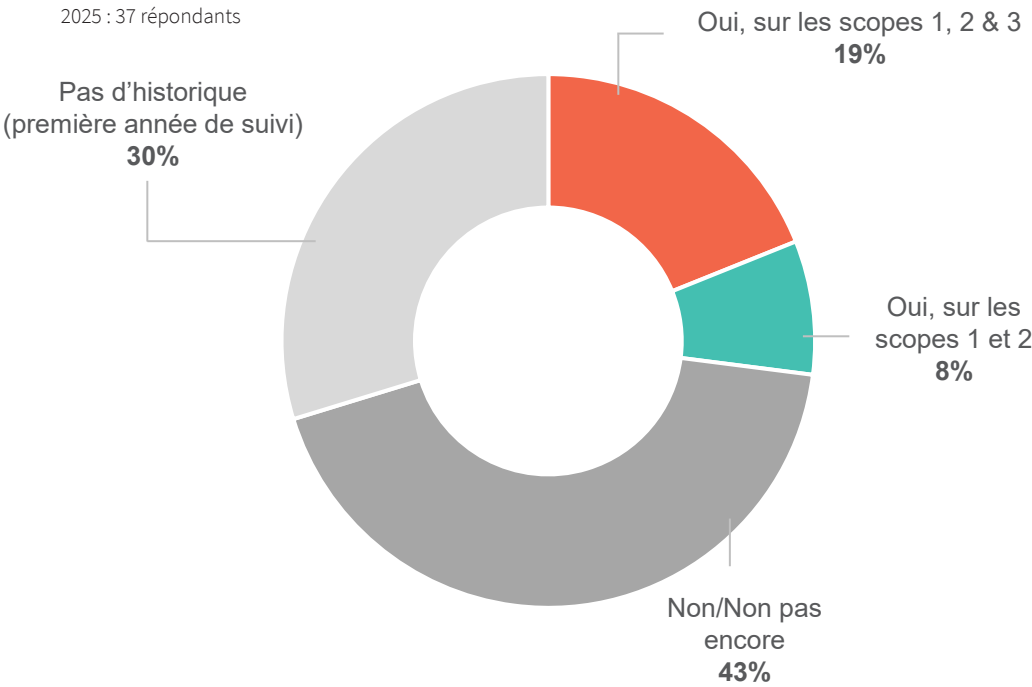
ALIGNEMENT DES CIBLES DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GES AUX CADRES DE RÉFÉRENCE (%)



PART DE ENTREPRISES AYANT ÉTABLI UNE CIBLE « ZÉRO ÉMISSION NETTE » (%)



PART DES ENTREPRISES RESPECTANT LEUR TRAJECTOIRE DE DÉCARBONATION VISÉE (%)



CLIMAT

Focus sur les entreprises exerçant dans des secteurs à fort impact climatique

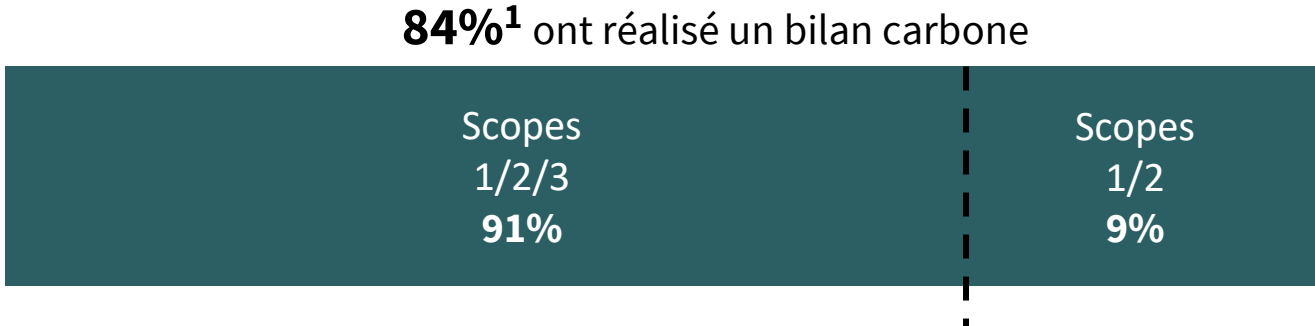
SECTEURS « A PRIORI » À FORT IMPACT CLIMATIQUE



51 sur 82 sociétés répondantes



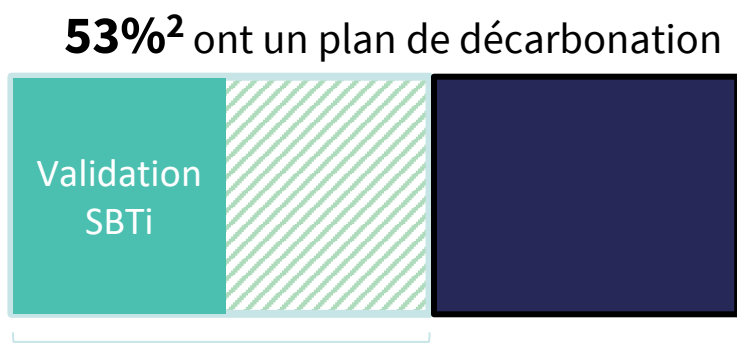
BILAN CARBONE



43 sur 51 sociétés :
39 scopes 1/2/3 (91%)
4 scopes 1&2 (9%)



PLAN DE DÉCARBONATION



alignés sur les Accords de Paris

23 sur 43 ont un plan de décarbonation (53%), dont 14 sont alignés sur les Accords de Paris. Parmi ces 23, 6 ont fait valider leurs cibles par le SBTi (vs. 4 en 2024).

¹ Exprimé en % des 51 entreprises du portefeuille actives dans des secteurs à fort impact climatique.
² Exprimé en % des 43 entreprises du portefeuille actives dans des secteurs à fort impact climatique et ayant réalisé un bilan carbone.

BIODIVERSITÉ

SITES/OPÉRATIONS SITUÉS DANS OU À PROXIMITÉ DE ZONES CLÉS DE BIODIVERSITÉ (%)

15%

des 79 entreprises ayant répondu à la question déclarent avoir des **sites/opérations situés dans ou à proximité de zones clés de biodiversité** (vs 18% en 2024 pour 56 répondants et 18% en 2023 pour 24 répondants).

EVALUATION DE L'IMPACT SUR LA BIODIVERSITÉ (%)

29%

des 75 entreprises ayant répondu à la question ont évalué **leur impact** sur la biodiversité (vs 19% en 2024 pour 52 répondants et 18% en 2023 pour 22 répondants).

EVALUATION DE LA DÉPENDANCE SUR LA BIODIVERSITÉ (%)

21%

des 73 entreprises ayant répondu à la question ont évalué **leur dépendance** en matière de biodiversité (vs 18% en 2024 pour 50 répondants).

MISE EN PLACE DES INITIATIVES POUR LA BIODIVERSITÉ (%)

29%

des 66 entreprises ayant répondu à la question ont mis en place **des initiatives pour évaluer et/ou réduire ses impacts et dépendances** sur la biodiversité (vs 31% en 2024 pour 54 répondants).

Perspective 2026-2027

La biodiversité constitue encore un sujet émergent au sein du portefeuille. SGCP poursuivra le renforcement de ses outils d'analyse des dépendances, impacts et vulnérabilités liés à la nature, afin d'améliorer progressivement l'identification des risques et opportunités Nature et la consolidation des informations disponibles.

ÉNERGIE

PART D'ÉNERGIE RENOUVELABLE CONSOMMÉE PAR LES ENTREPRISES (%)

18%

De l'énergie consommée par les 66 entreprises répondantes est d'origine renouvelable (vs 21% en 2024 pour 47 entreprises répondantes et 19% en 2023 pour 21 entreprises répondantes).

QUANTITÉ TOTALE D'ÉNERGIE RENOUVELABLE PRODUITE PAR LES ENTREPRISES PRODUCTRICES

245 731 MWh

correspondant à **128%** de l'énergie renouvelable consommée par ces 22 entreprises.

EMPLOIS

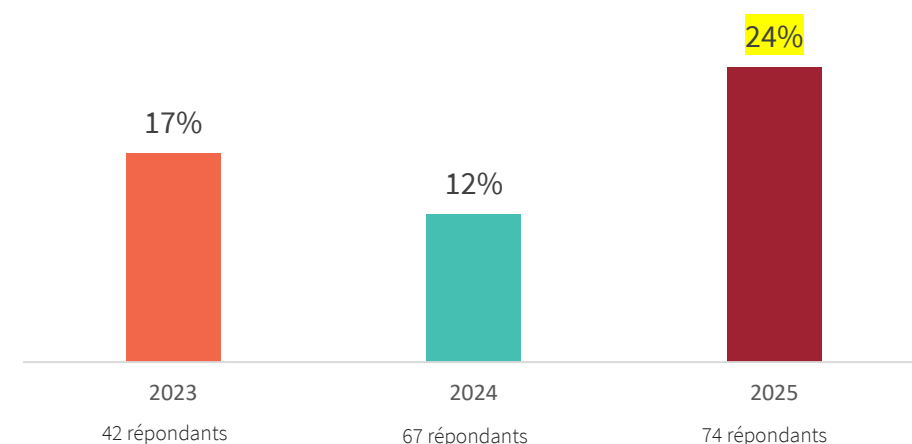
EFFECTIF TOTAL (#)

88 657 ETP
en 2025

Nombre de répondants : 78

**+ 520 créations
d'emplois en 2025**
(vs. +1000 en 2024)

TAUX DE TURNOVER MOYEN DES EFFECTIFS PERMANENTS (%)



Le taux de turnover moyen doit être interprété avec prudence compte tenu de la diversité sectorielle du portefeuille. Trois entreprises du portefeuille ayant déclaré des taux de turnover en très forte hausse cette année. .

Benchmark : Etude Dares - Turnover 2025 - Périmètre France

En France, le taux de rotation des entreprises est autour de **15%** selon l'INSEE, tous secteurs confondus. Pour 2026, le taux d'emplois vacants est estimé à 2,2% au premier trimestre.

Source : [Les mouvements de main-d'œuvre, Ministère du Travail, 9 avril 2026](#)

FORMATION

NOMBRE D'HEURES DE FORMATION DISPENSÉES AUX SALARIÉS (h)

14h45 par
salariés

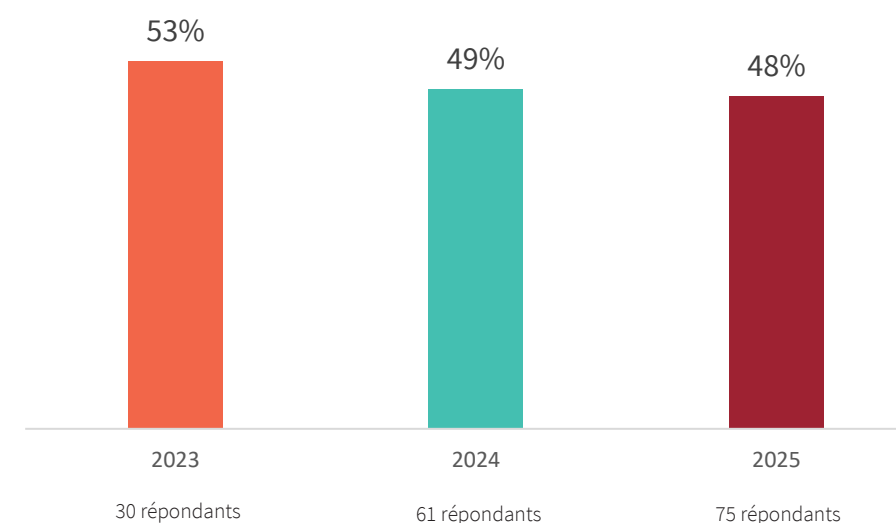
Nombre de répondants : 60

**+ 3 heures de
formation par salariés
en 2025**

(11h45 en 2024 pour 40 répondants)

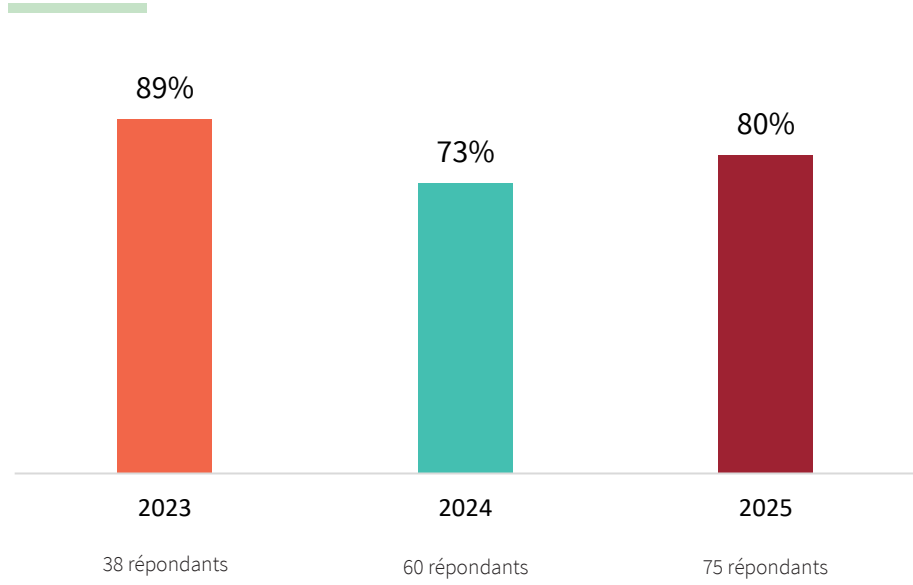
QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

ENTREPRISES AYANT MIS EN PLACE UNE ENQUÊTE ANNUELLE D'OPINION AUPRÈS DES SALARIÉS (%)

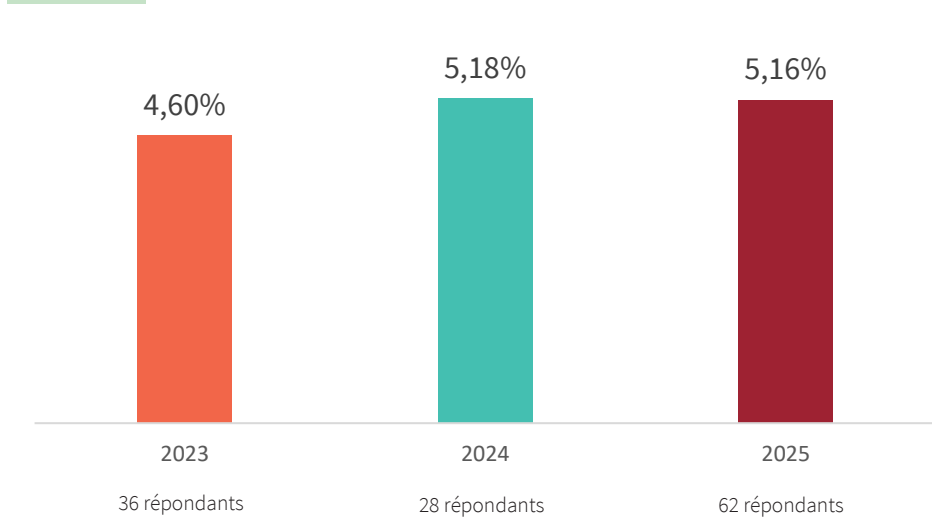


SANTÉ ET SÉCURITÉ

ENTREPRISES AYANT MIS EN PLACE UNE POLITIQUE SANTÉ ET SÉCURITÉ Y COMPRIS PRÉVENTION DES ACCIDENTS SUR LE LIEU DE TRAVAIL (%)



TAUX D'ABSENTÉISME MOYEN (%)



Le taux d'absentéisme moyen reste stable à l'échelle du portefeuille, mais le nombre de répondants augmente, améliorant ainsi la qualité de la donnée.

NOMBRE MOYEN DE JOURS DE TRAVAIL PERDUS

1 700
jours

du fait de maladies, d'accidents du travail, d'accidents de transport depuis ou vers le lieu de travail, de maladies professionnelles ou d'absences injustifiées pour les 66 entreprises ayant répondu à la question.
En 2024, 24 entreprises avaient répondu pour un total de 1 148 jours.

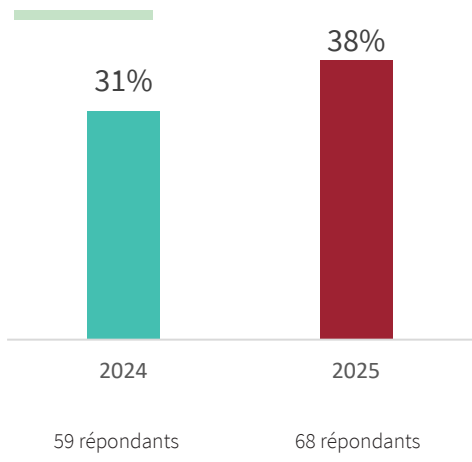
Benchmark : Datascope AXA France- Absentéisme 2026 - Périmètre France

Le taux d'absentéisme au sein des entreprises françaises est de **4,8% en 2025**, soit une augmentation de 50% par rapport à 2019 (3,2%). La durée moyenne des arrêts est se situe aujourd'hui à 23,5 jours, la durée la plus élevée observée depuis le Covid.

Source : *Datascope 2026 : l'absentéisme atteint des sommets et la santé mentale des salariés se dégrade encore, 31 mars 2026, Axa*

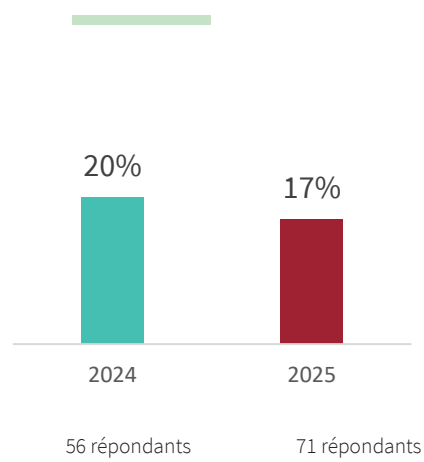
ÉGALITÉ FEMMES - HOMMES

PART DES FEMMES EN ÉQUIVALENT TEMPS PLEIN DANS LES ENTREPRISES

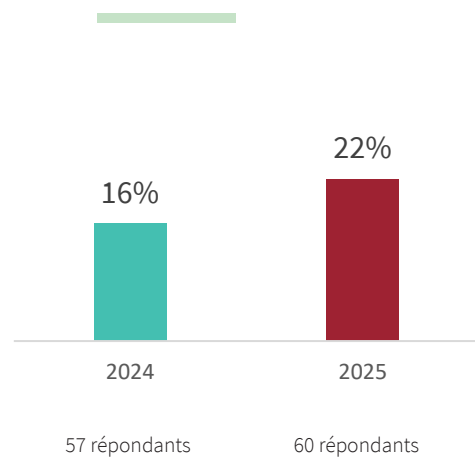


PART MOYENNE DES FEMMES AU SEIN DES ORGANES DE GOUVERNANCE

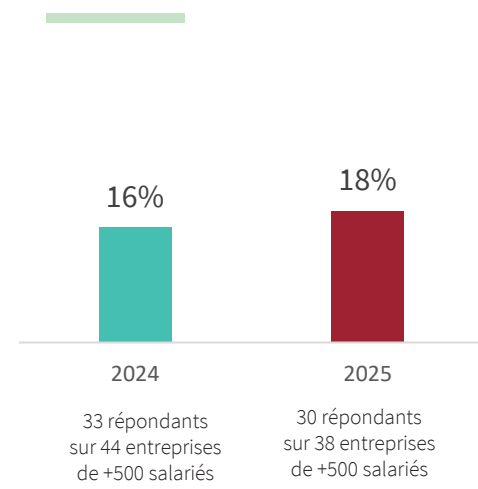
ORGANE **NON EXÉCUTIF** DES ENTREPRISES



ORGANE **EXÉCUTIF** DES ENTREPRISES



ORGANE **EXÉCUTIF** DES ENTREPRISES **+500 SALAIRES**



RAPPEL 

Objectif collectif
Charte Parité de
France Invest : entre
30 % et 70% de
femmes dans les
instances exécutives
des entreprises de
500+ salariés en 2030

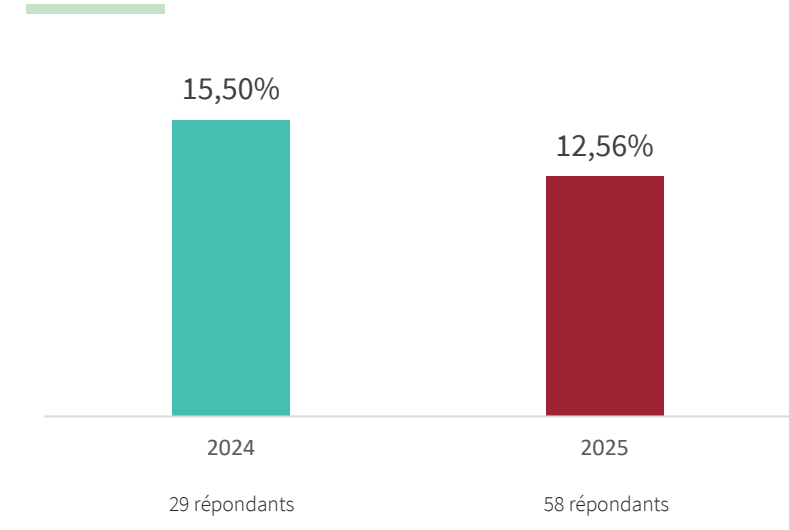
SALAIRE HORAIRE MOYEN DES FEMMES AU SEIN DES ENTREPRISES



SALAIRE HORAIRE MOYEN DES HOMMES AU SEIN DES ENTREPRISES



ÉCART SALARIAL MOYEN *EN DÉFAVEUR DES FEMMES*



Benchmark : Index de l'égalité professionnelle 2025 - Périmètre France

À date, 72 % des entreprises comptent moins de 40 % de femmes parmi leurs cadres dirigeants (contre 73 % en 2025 et 76 % en 2022) et 63 % ont moins de 40 % de femmes dans les instances dirigeantes (contre 64 % en 2025 et 72 % en 2022).

[Index de l'Egalité professionnelle 2026, 8 mars 2026, travail-emploi.gouv](#)

Benchmark : Etude Insee - Ecart salarial 2024 - Périmètre France

A temps de travail identique, le **salaire moyen des femmes est inférieur** à celui des hommes de **14 %**.

Au 7 juin 2026, les Etats membres de l'UE devaient obligatoirement transposer la directive européenne sur la transparence salariale adoptée le 10 mai 2023. L'objectif est d'améliorer la transparence en matière de rémunération afin de réduire les inégalités salariales entre les femmes et les hommes.

[Écart de salaire entre femmes et hommes en 2024 - Insee Focus – 377 – 26 février 2026](#)



ÉGALITÉ FEMMES – HOMMES : Index égalité professionnelle

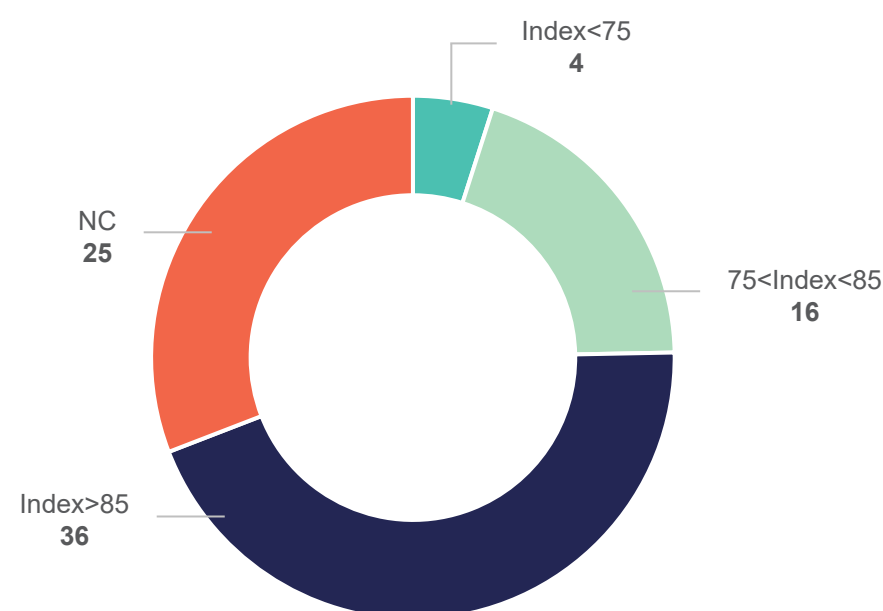
ENTREPRISES AYANT CALCULÉ LEUR INDEX ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES (%)

69 %

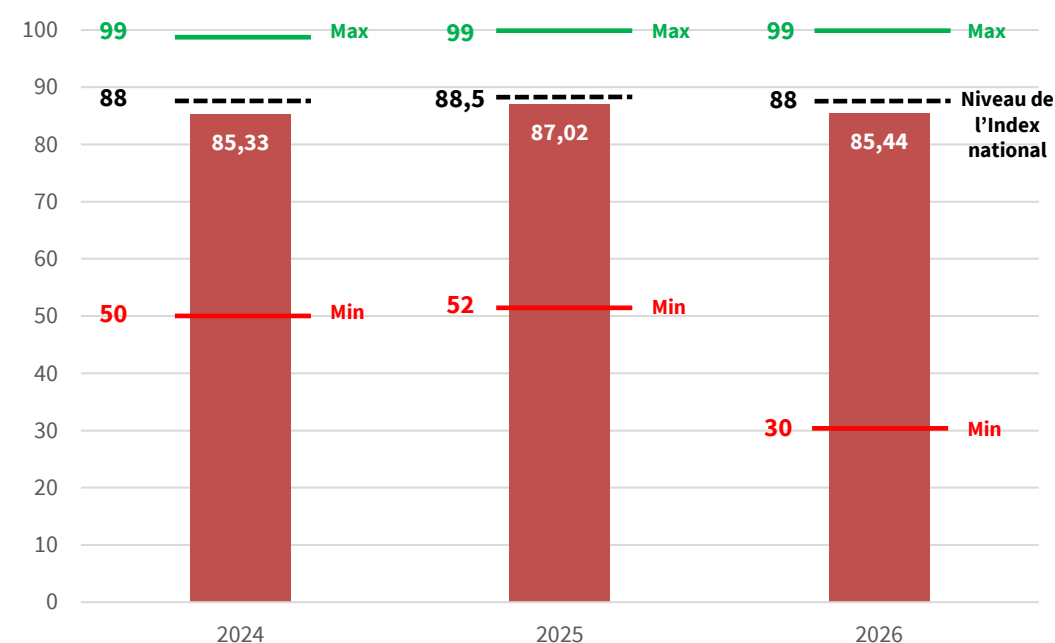
Des 81 participations de plus de 50 salariés ont calculé leur index égalité professionnelle au 1^{er} mars 2026

Vs 47% sur les 83 entreprises de plus de 50 salariés au 1^{er} mars 2024 et 63% en sur les 81 entreprises de plus de 50 salariés au 1^{er} mars 2025

Index Egalité H-F : Répartition



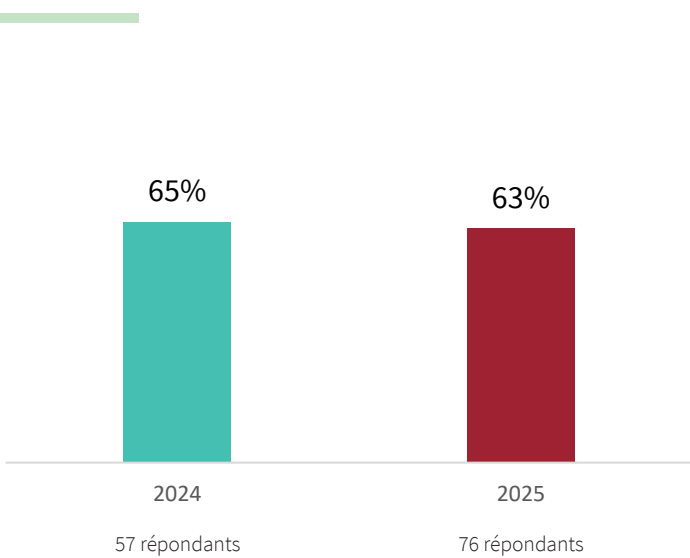
EVOLUTION DE L'INDEX ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE



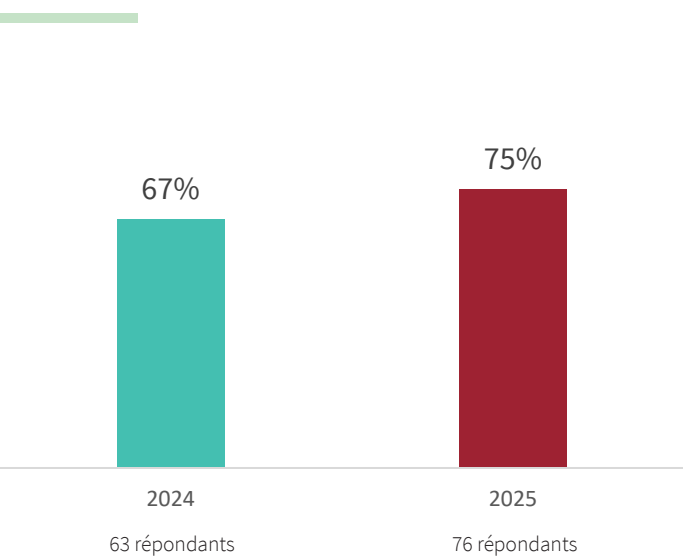
Sur les 56 participations ayant publié leur index égalité professionnelle au 1^{er} mars 2025 (vs 51 au 1^{er} mars 2024), 20 ont obtenu un score inférieur ou égal à 85 dont 4 inférieurs à 75, elles étaient 15 en 2024 à obtenir un score inférieur ou égal à 85 dont 3 inférieurs à 75.

ÉTHIQUE DES AFFAIRES ET DROITS HUMAINS

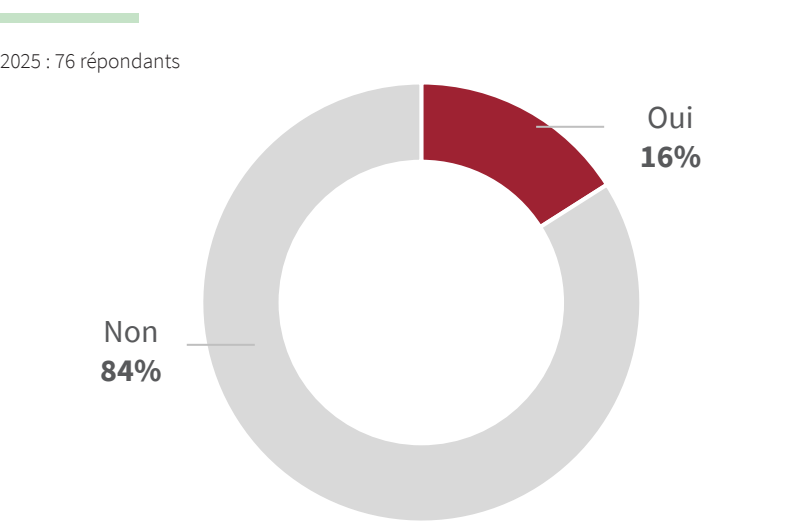
ENTREPRISES AYANT MIS EN PLACE UNE POLITIQUE DE DROITS HUMAINS (%)



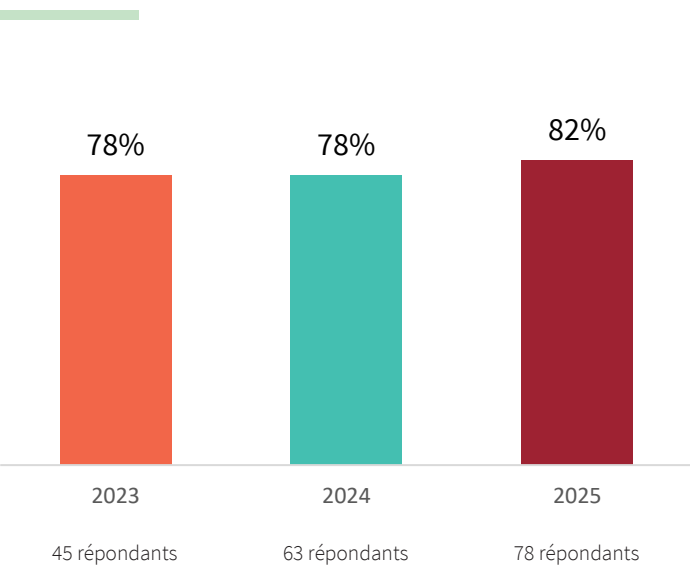
ENTREPRISES AYANT MIS EN PLACE UNE POLITIQUE DE GESTION DES ALERTES ET DE LA CYBERSÉCURITÉ (%)



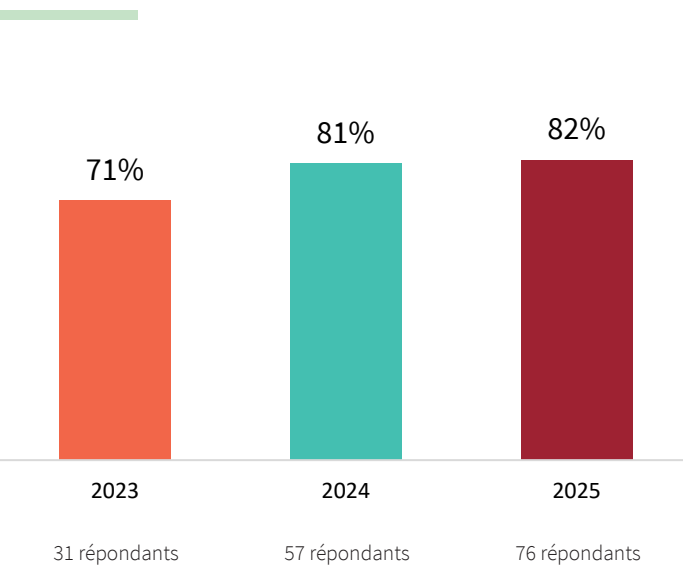
ENTREPRISES AYANT MIS EN PLACE UNE POLITIQUE D’INTELLIGENCE ARTIFICIELLE (IA) RESPONSABLE (%)



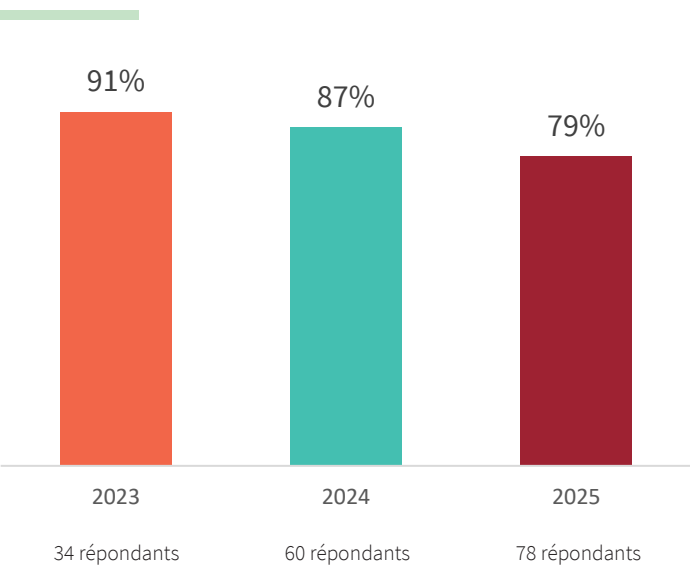
ENTREPRISES AYANT MIS EN PLACE UN CODE ÉTHIQUE (%)



ENTREPRISES AYANT MIS EN PLACE UNE POLITIQUE DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION (%)



ENTREPRISES AYANT MIS EN PLACE UNE POLITIQUE DE PROTECTION DE LA CONFIDENTIALITÉ DES DONNÉES DE SES EMPLOYÉS ET DE SES CLIENTS (%)



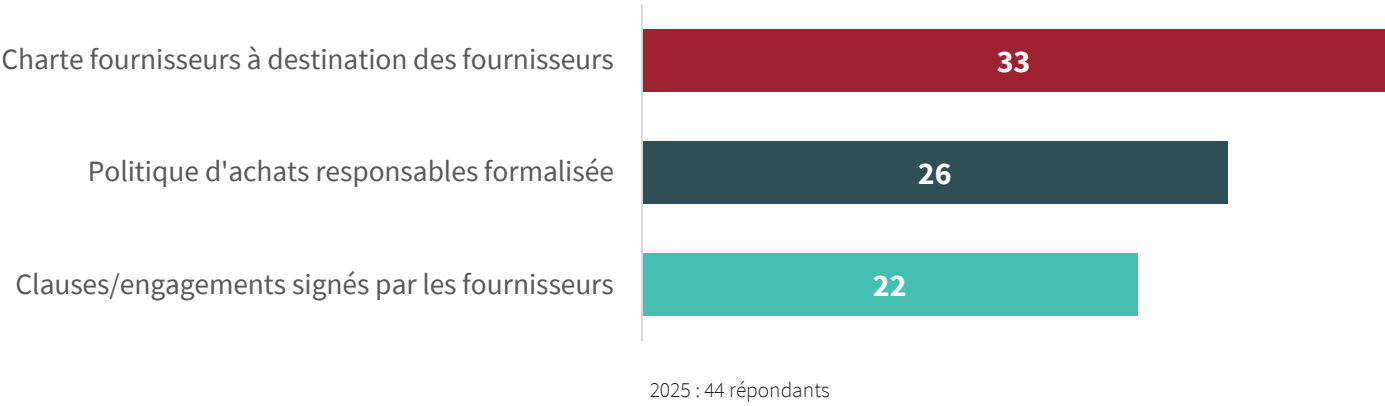
ACHATS RESPONSABLES

70%

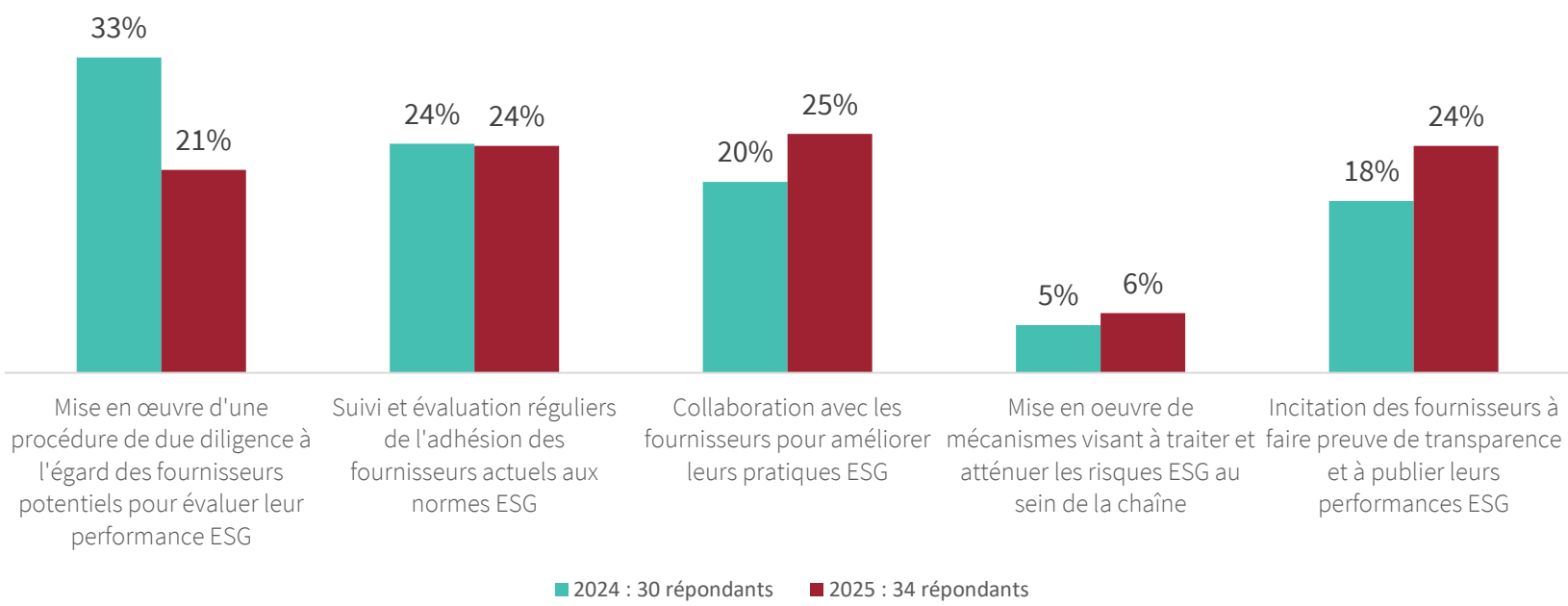
des 73 entreprises répondantes **évaluent les questions de durabilité dans la chaîne d’approvisionnement.**

Vs 55% en 2024 pour 58 répondants et 64% en 2023 pour 50 répondants.

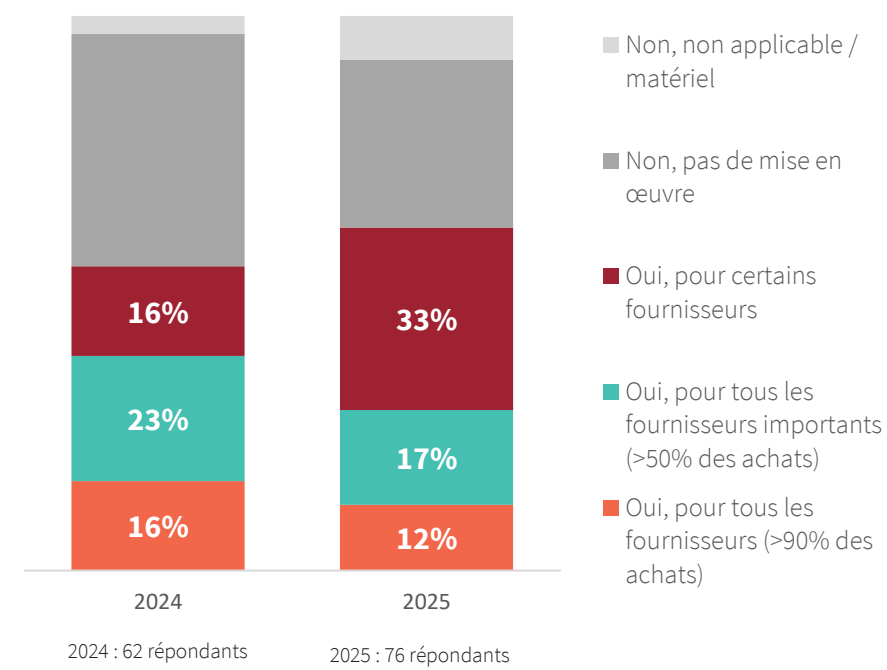
PRINCIPAUX CADRES MIS EN PLACE POUR L'ÉVALUATION DES QUESTIONS DE DURABILITÉ DANS LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT DES ENTREPRISES (#)



PRINCIPAUX ÉLÉMENTS PRIS EN COMPTE DANS LE PROCESSUS D'ÉVALUATION DES QUESTIONS DE DURABILITÉ DANS LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT DES ENTREPRISES (%) – PLUSIEURS CHOIX POSSIBLES



ENTREPRISES AYANT MIS EN PLACE UN CADRE D'ÉVALUATION POUR LEURS FOURNISSEURS (%)



PARTAGE DE LA VALEUR

A retenir
Le partage de la valeur apparaît largement diffusé au sein des entreprises répondantes, avec une diversité de dispositifs mobilisés. Le suivi de ces mécanismes constitue un indicateur important de l'attention portée à l'association des salariés à la performance de l'entreprise.

92%

des 66 entreprises répondantes ont mis en place un système de partage de la valeur (vs 89% en 2024 pour 57 répondants).

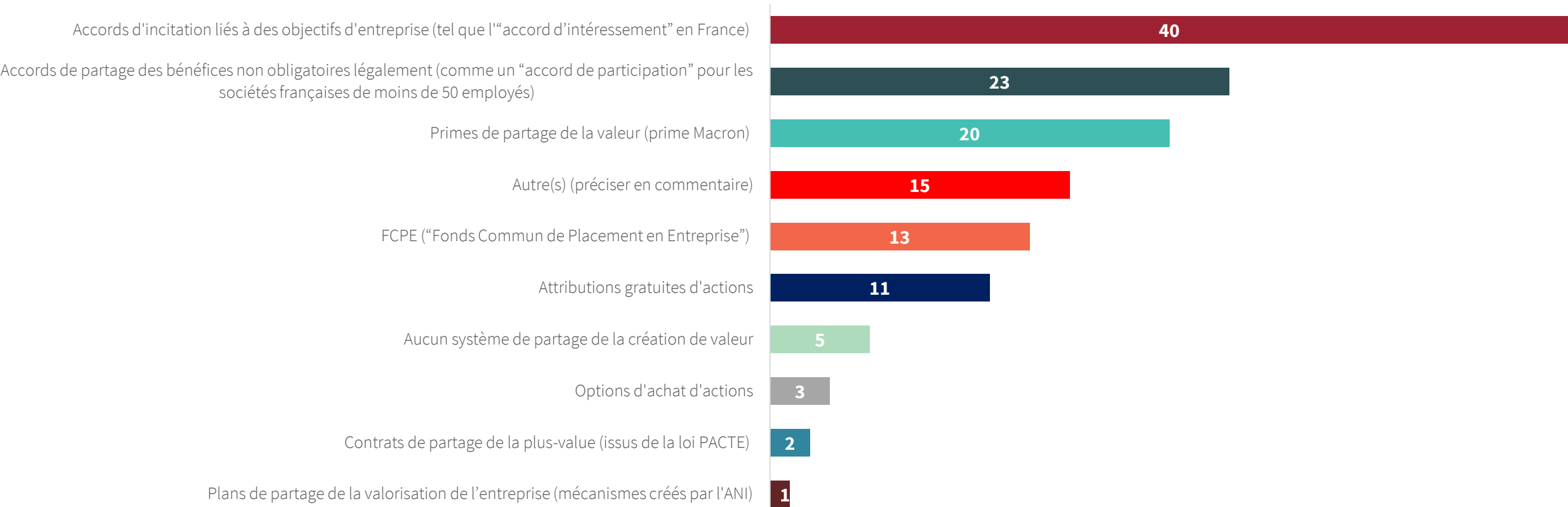
16%

d'employés-actionnaires dans les 65 entreprises répondantes (vs 17% en 2024 pour 37 répondants).

10%

du capital est en moyenne détenu par les employés dans les 63 entreprises répondantes (vs 10% en 2024 pour 37 répondants).

MÉCANISMES DE PARTAGE DE LA VALEUR MIS EN PLACE AU SEIN DES ENTREPRISES (#)



2025 : 66 répondants

FEUILLE DE ROUTE RSE 2026/2027

1

Développer la stratégie d'investissement à Impact SGCP

- ▶ Poursuivre le déploiement du fonds Société Générale Capital Impact.
- ▶ Réaliser de nouveaux investissements dans des entreprises contribuant aux transitions environnementales et sociétales.
- ▶ Renforcer les relations et les échanges avec les fonds et acteurs spécialisés de l'investissement à impact.
- ▶ Continuer à développer les compétences des équipes sur les enjeux de l'investissement à impact

2

Renforcer l'accompagnement des participations

- ▶ Poursuivre les actions d'accompagnement sur les enjeux ESG matériels des entreprises du portefeuille, en tenant compte de leur niveau de maturité et de leurs priorités stratégiques.
- ▶ Mettre en place un suivi plus structuré des progrès ESG réalisés par les participations, en particulier sur les thématiques faisant l'objet d'engagements de SGCP : réduction des émissions de gaz à effet de serre, égalité femmes-hommes et partage de la valeur.
- ▶ Renforcer le suivi des feuilles de route ESG et des plans d'actions mis en œuvre par les entreprises accompagnées.
- ▶ Intensifier les actions de sensibilisation et de dialogue auprès des dirigeants d'entreprise sur les principaux enjeux ESG.
- ▶ Dans le cadre de la campagne annuelle de reporting ESG, développer des restitutions individualisées pour les participations pour lesquelles SGCP est actionnaire de référence afin de faciliter l'identification des axes de progrès.
- ▶ Favoriser le partage de bonnes pratiques, les retours d'expérience et les synergies entre participations lorsque cela est pertinent.

3

Renforcer les outils et le pilotage ESG de SGCP

- ▶ Continuer à améliorer les outils d'analyse ESG pour une meilleure évaluation de la matérialité des enjeux notamment les enjeux Climat – Adaptation – Eau - Nature
- ▶ Développer progressivement le suivi consolidé du portefeuille sur les enjeux climat, nature et biodiversité..
- ▶ Renforcer la mesure des résultats des actions d'accompagnement ESG et leur contribution à la création de valeur.
- ▶ Poursuivre les actions de formation et de montée en compétences ESG des équipes SGCP.

4

Contribuer aux travaux de place ESG du Capital Investissement

- ▶ Maintenir une participation active aux groupes de travail France Invest relatifs à la finance durable et à l'investissement responsable.
- ▶ Renforcer la coopération avec les co-investisseurs afin d'améliorer la qualité et la comparabilité des données ESG collectées.
- ▶ Favoriser le partage de standards, d'outils et de bonnes pratiques adaptés aux PME et ETI.
- ▶ Contribuer à la diffusion d'une approche pragmatique et créatrice de valeur de l'ESG dans le capital-investissement.